

# PLAN D'ACTION RÉGIONAL CONCERTÉ DE LA MAURICIE 2024-2029

## Alliance pour la solidarité

Adopté par : le Conseil d'administration de la Table des élus de la  
Mauricie le 13 avril 2025

Avec la participation financière de :

Québec 

 Table des élus de la  
**Mauricie**

Avec la collaboration du :

 Consortium  
en développement social  
de la Mauricie

# Table des matières

<b>MISE EN CONTEXTE</b> .....	<b>4</b>
LE CONTEXTE DE LA MAURICIE ET L'EXPÉRIENCE DU :	4
<i>PAGSIS 2010-2015</i> .....	4
<i>PAGIEPS 2017-2024</i> .....	4
<i>PAGMAP 2024-2029</i> .....	5
<b>NOTRE RÉGION</b> .....	<b>5</b>
FAITS SAILLANTS DU PORTRAIT DE LA RÉGION ET DES TERRITOIRES .....	5
ZONES DE DÉVITALISATION À PRIVILÉGIER .....	7
INDICE DE VITALITÉ ÉCONOMIQUE .....	7
<b>MOBILISER</b> .....	<b>8</b>
FONCTIONNEMENT DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ .....	8
<i>Gouvernance</i> .....	8
<i>Composition et responsabilités</i> .....	8
GESTION DU FQIS ET SÉLECTION DES PROJETS .....	10
<i>Mécanisme de gestion de l'enveloppe</i> .....	10
<i>Explication des paramètres de répartition pour les territoires</i> .....	10
<i>Sélection des projets</i> .....	12
<b>ACCOMPAGNER</b> .....	<b>12</b>
ACCOMPAGNEMENT DE LA DÉMARCHE .....	12
DÉMARCHE ET PROCESSUS LOCAUX .....	12
PROJETS ET INITIATIVES ADMISSIBLES .....	12
PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ ET D'EXCLUSION SOCIALE .....	13
POUR ALLER PLUS LOIN SUR LA PARTICIPATION DES PERSONNES CONCERNÉES .....	13
<b>PARTICIPER</b> .....	<b>14</b>
LES PRIORITÉS EN MAURICIE .....	14
<i>Point de départ</i> .....	14
<i>Poursuite de l'Alliance pour la solidarité</i> .....	14
DIFFUSION DE L'INFORMATION, DES RÉSULTATS ET DES PRATIQUES GAGNANTES .....	15
TABLEAU DES ENJEUX PRIORITAIRES (PROBLÉMATIQUE, OBJECTIFS, CIBLES ET INDICATEURS) .....	16
<i>Stratégies d'action dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie</i> .....	16
Revenu et accès à l'emploi .....	16
Démographie et proximité des services .....	16
Logement social, communautaire et abordable .....	17
Participation citoyenne et inclusion sociale .....	17
Éducation tout au long de la vie (Réussite éducative) .....	18
Sécurité alimentaire .....	18
Transport collectif, adapté et alternatif .....	19
Itinérance .....	20
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>20</b>
<b>RÉFÉRENCES</b> .....	<b>21</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>22</b>

Tableau des annexes	
A	<a href="#">MISE EN CONTEXTE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ</a>
B	<a href="#">ZONES DE DÉVITALISATION À PRIVILÉGIER</a>
C	<a href="#">COMPOSITION DES COMITÉS</a>
D	<a href="#">LISTE DES PERSONNES PRÉSENTES AUX RENDEZ-VOUS</a>

## Plan d'action régional concerté 2024-2029

### TRAVAUX DE CONCERTATION ET RÉDACTION

Équipe de travail du Consortium en développement social de la Mauricie (Consortium)

### AVEC LA COLLABORATION DE

Centre de recherche sociale appliquée à la réalisation des outils (portrait, bilan, participation)  
Membres du Conseil des partenaires du Consortium  
Table des élus de la Mauricie

### CORRECTION

Denise Carbonneau, réviseure

### RÉVISION ET MISE EN PAGE

Christine Fortier, Table des élus de la Mauricie

### REMERCIEMENT

Un remerciement spécial aux 302 personnes ayant contribué à la réalisation du Plan d'action régional concerté avec une mention particulière aux personnes consultées pour la réalisation du Bilan de la mise en œuvre de l'Alliance 2017-2024 en Mauricie, aux concertations locales en développement social, aux membres du Conseil des partenaires, ainsi qu'aux participant.e.s du Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie le 20 mars 2025.

Un remerciement tout particulier aux membres du CA de la Table des élus de la Mauricie pour l'adoption du présent Plan d'action régional concerté.

### Table des élus de la Mauricie

La Table des élus de la Mauricie (TEM) est heureuse de contribuer à cet important mandat de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie 2024-2029 en occupant un rôle actif comme partenaire signataire de l'entente avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS). La TEM fera alliance avec le Consortium afin de maximiser les expertises de chacun tout en assumant la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). Les élu.e.s de la Mauricie sont au fait des enjeux de la pauvreté et de l'exclusion sociale dans chaque territoire et souhaitent que tous les efforts soient mis pour l'atteinte des cibles visant à améliorer les conditions de vie de ses citoyen.ne.s les plus vulnérables.

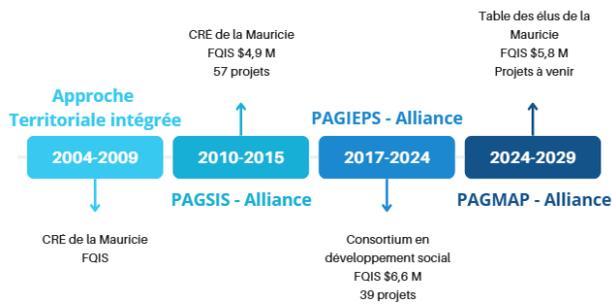
### Consortium en développement social de la Mauricie

En place depuis 1998 avec la signature d'une première entente spécifique (2000-2003, prolongée 2004) entre différents partenaires de la région, le Consortium en développement social de la Mauricie (Consortium) réunit des organisations et de nombreux professionnels et professionnelles en provenance des ministères, du réseau de la santé, des milieux communautaire et municipal et plus encore. À ce jour, sept ententes en développement social ont permis aux partenaires de poursuivre leurs actions visant un même objectif : l'amélioration de la qualité et des conditions de vie de la population de la Mauricie. Le Consortium a participé à la première consultation dans les régions du 1<sup>er</sup> plan de lutte contre la pauvreté en 2002.

## LISTE DES ACRONYMES

ADS+	Analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle
CDC	Corporation de développement communautaire
CIUSSS	Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
CJE	Carrefour jeunesse-emploi
CRSA	Centre de recherche sociale appliquée
DGSSAC	Direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire
DS	Développement social
FAT	Formation, Accompagnement, Transfert
FQIS	Fonds québécois d'initiatives sociales
PAGIEPS	Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023
PAGSIS	Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015
PAGMAP	Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Mobiliser. Accompagner. Participer. 2024-2029
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
MRC	Municipalité régionale de comté
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
RLS	Réseaux locaux de services
TCMFM	Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie
TEM	Table des élus de la Mauricie
TIR SHV	Table intersectorielle régionale - Saines habitudes de vie

## MISE EN CONTEXTE



### Le contexte de la Mauricie et l'expérience du :

#### PAGESIS 2010-2015

Rappelons que la concertation régionale en développement social a participé dès le début aux consultations ministérielles dans les régions (2002) menant au 1<sup>er</sup> plan de lutte contre la pauvreté (2004-2009).

Le Consortium a participé de 2010 à 2016 aux travaux de mise en place, de suivi et de bilan de l'Alliance pour la solidarité et des projets issus du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS). Il a été un lieu de concertation et de partage pour les différentes démarches locales et il a animé la démarche de Bilan régional en 2014. Il a remobilisé le sous-comité bilan à l'automne 2017 en vue du 3<sup>e</sup> plan de lutte contre la pauvreté (PAGIEPS 2017-2023), conviant notamment les comités locaux en développement social et le comité d'analyse régional.

Le rôle joué par les comités locaux de développement social, l'implication des villes et des MRC dans le processus, la vision régionale partagée du programme, le modèle équitable de répartition du financement régional ont été des éléments positifs notés par le comité bilan de l'édition 2010-2015.

Toutefois, la mobilisation autour d'une Alliance pour la solidarité a cependant été moins explorée dans la région, comparativement à d'autres expériences au Québec. Notre région a travaillé davantage dans l'esprit de gestion d'un fonds dédié à la pauvreté et moins dans une perspective de développement d'une vision régionale de lutte contre la pauvreté.

La Conférence régionale des élus de la Mauricie a engagé plus de 4,1 M\$ pour soutenir la réalisation de 57 projets lors de cette édition du FQIS, représentant 49 projets différents puisque certains projets étaient déposés annuellement.

L'expérience FQIS 2010-2015 mène vers des recommandations claires : revoir et simplifier le processus d'analyse et la reddition de comptes, identifier un processus d'accompagnement, outiller adéquatement les territoires, définir clairement les rôles de chacun et s'assurer d'une circulation adéquate de l'information.

#### PAGIEPS 2017-2024

##### La désignation de l'organisme mandataire

À la suite de l'annonce, en décembre 2017, du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) 2017-2023, les membres du comité de sélection du Fonds d'appui au rayonnement des régions de la Mauricie désignaient le Consortium comme mandataire de l'Alliance le 31 mai 2018, reconnaissant l'expertise régionale ainsi que la mobilisation

et l'implication de chacun des comités locaux en développement social et du comité de coordination dans l'expérience précédente.

##### L'appropriation du mandat PAGIEPS et la mobilisation du milieu vers la constitution de l'Alliance pour la solidarité

Le Consortium a mis sur pied un comité en soutien à la mise en œuvre en regroupant des ressources déjà impliquées dans les différentes instances du Consortium et des ressources externes, en raison de leurs expertises et expériences passées en la matière.

À ce moment, afin de répondre à une orientation de son propre plan d'action, le Consortium travaillait à l'organisation d'un *Rendez-vous en développement social* qui constitue un point de départ à une démarche qui se veut inclusive et collaboratrice. Les actrices et les acteurs invités à jouer un rôle en matière de développement social sont de plus en plus nombreux.

La gouvernance territoriale a changé depuis les quatre dernières années. Il s'est avéré important de connaître les préoccupations et les enjeux actuels des territoires pour identifier les priorités d'action afin d'être bien préparé à la remobilisation et la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité et du prochain FQIS.

L'événement a eu lieu le 15 juin 2018 et a permis de présenter la mesure 11 du PAGIEPS qui vise à poursuivre les Alliances pour la solidarité. Plus tôt, une collecte de données dans les territoires ruraux s'est effectuée pour la réalisation de portraits du territoire en vue du FQIS. La rencontre a alimenté les premiers échanges sur les enjeux régionaux.

Une page dédiée à l'Alliance sur le site du Consortium et la création d'une infolettre spéciale ont été rapidement constituées afin de tenir informés les acteurs et les actrices du territoire sur l'évolution du processus.

Le premier *Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité* tenu le 7 décembre 2018 a été une étape importante de mobilisation et de concertation autour du plan de travail. La journée visait à mettre à niveau l'information quant à la mise en œuvre des Alliances pour la solidarité soutenue par le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS), suivre les étapes réalisées à ce jour et celles à franchir, prioriser les enjeux régionaux inscrits dans une perspective de lutte contre la pauvreté, soumettre à l'échange des éléments du plan de travail à des fins de validation et de bonification et se doter d'une Alliance porteuse de sens pour la Mauricie.

Entre 2018 et 2024, plusieurs activités ont eu lieu pour garder la focalisation sur l'Alliance pour la solidarité. La pandémie a posé des défis et exacerbé les enjeux présents, particulièrement ceux pour lutter contre la pauvreté.

Les 5 et 12 février 2021 a eu lieu, en format virtuel, l'événement *Saine alimentation pour tous et sécurité alimentaire en Mauricie* organisé par la TIR SHV de la Mauricie, la direction de santé publique et responsabilité populationnelle du CIUSSS MCQ et le Consortium avec l'appui de l'organisme Vivre en Ville et le CRSA. L'enjeu de la sécurité alimentaire posait un défi de taille pour les organisations communautaires. Il fallait s'assurer de maintenir des espaces de concertations ouvertes et inclusives pour poursuivre le travail amorcé. La pauvreté devenait de plus en plus visible.

Avec la participation de M. Jean Boulet, alors ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie, le 31 mars 2021 était organisé en virtuel le *Rendez-vous de l'Alliance* « *Comprendre notre réalité! Revoir nos priorités! Agir avec volonté! Une responsabilité à assumer!* ». Déjà plus de 3 millions de dollars étaient consentis à 24 initiatives.

Durant cette période, le Consortium en collaboration avec le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) et la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) a mis de l'avant la Veille sur les inégalités en contexte de pandémie suivi de la présentation d'un webinaire le 22 février 2022.

En juin 2022 avait lieu le [Rendez-vous sur l'habitation et le logement social en Mauricie](#). Par la suite est arrivé le [Portrait de l'habitation et du logement social et communautaire en Mauricie - 2024](#). Une tournée des territoires a eu lieu pour présenter les résultats tant au niveau de la région que localement.

Sous la thématique « *Faire du logement social, communautaire et abordable, une priorité en Mauricie* », le [LAB Habitation – Laboratoire d'innovation sociale](#) tenu le 4 juin 2024 a été organisé par le Pôle d'économie sociale de la Mauricie, la direction de santé publique et responsabilité populationnelle du CIUSSS MCQ et le Consortium.

Le Consortium a engagé plus de 6,6 M\$ pour soutenir la réalisation de 39 projets lors de l'édition 2017-2024 du FQIS.

## PAGMAP 2024-2029

### Le changement de partenaire signataire (fiduciaire)

Lors du lac-à-l'épaule du Consortium de décembre 2024, les partenaires présents ont émis le souhait que le Consortium partage l'important mandat de l'Alliance avec un autre organisme de la Mauricie, lui permettant de se recentrer sur sa mission. La Table des élus de la Mauricie fera alliance avec le Consortium pour ainsi permettre de maximiser les expertises de chacun.

### La mobilisation du milieu vers le Plan d'action régional concerté

La mobilisation du milieu vers le Plan d'action régional concerté a réuni une diversité d'acteur.trice.s. Au printemps 2024, le CRSA est allé à leur rencontre afin de savoir comment elles et ils souhaitent travailler autour de l'Alliance 2024-2029. Plus de 177 personnes ont été consultées par différents moyens. La tournée des territoires a rejoint plus de 80 personnes, les groupes de discussion avec 11 personnes en situation de pauvreté et d'exclusion, 68 personnes consultées par questionnaire, les groupes de discussion avec les acteur.trice.s clés, 8 personnes de la région et 10 des territoires. Ce travail a permis la réalisation du [Bilan de la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité 2017-2024 en Mauricie](#).

Le Consortium a repris les recommandations du bilan et les a mises au jeu lors de 5 rencontres avec le Conseil des partenaires menant au *Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie* le 20 mars 2025. La journée visait à partager l'information sur la nouvelle édition de la mesure de l'Alliance et la gouvernance, compléter les travaux afin de déposer le Plan d'action régional concerté en confirmant la pertinence de conserver les enjeux prioritaires 2017-2024 en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, d'ajouter l'enjeu de l'itinérance et de se mobiliser autour de la participation des personnes concernées. Il a également été souligné l'importance de se préoccuper de

la santé mentale sans stigmatiser les populations plus vulnérables et lutter contre les préjugés.

Avec le Consortium, depuis janvier 2025, ce sont 125 personnes qui y ont contribué, représentant 39 organismes communautaires, 6 comités de développement social issus des territoires, 5 regroupements sectoriels, 3 institutions ministérielles, 1 organisme philanthropique et des municipalités/MRC ainsi que la Table des élus de la Mauricie. Ces personnes et organisations œuvrent à la fois au niveau local et régional et parfois national.

[Annexe A - Mise en contexte des Alliances pour la solidarité](#)

[Annexe D - Liste des organismes présents aux rendez-vous](#)

### Processus de validation du Plan d'action régional concerté

Une fois le Plan d'action régional concerté adopté par le conseil d'administration de la Table des élus de la Mauricie et déposé pour approbation au MESS, le plan circulera auprès des concertations locales en développement social. Les fiches thématiques seront mises à jour et pourront être bonifiées en cours de démarche au fur et à mesure de l'avancement des travaux dans les territoires et des parutions plus récentes, des états de situation produits par les ministères régionaux.

Un rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité organisé chaque année permettra d'approfondir nos connaissances de la situation de la pauvreté en Mauricie, de partager les défis de la participation sociale, de transférer les expériences de terrain et plus.

## NOTRE RÉGION

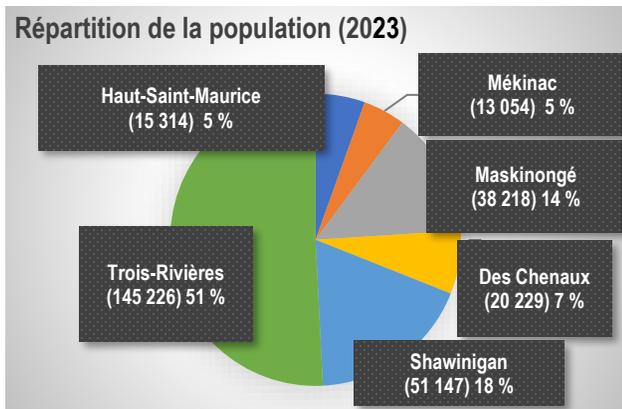
### Faits saillants du portrait de la région et des territoires

Les données qui suivent proviennent du [Portrait statistique de la pauvreté en Mauricie](#) produit en novembre 2024 dans le cadre de la mise en route vers l'Alliance pour la solidarité réalisé par le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) à la demande du Consortium. À l'intérieur de ce document de référence se retrouvent des données et informations statistiques régionales et par territoire.

### Population et démographie

La Mauricie regroupe 42 municipalités :

- 3 villes : Trois-Rivières, Shawinigan, La Tuque (3 communautés autochtones - Nation Atikamekw qui habitent Wemotaci et Obedjiwan);
- 3 MRC : Des Chenaux (10 municipalités), Mékinac (10 municipalités) et Maskinongé (17 municipalités);
- En 2023, la population est de 283 188 personnes;
- En 2023, on y compte 141 390 femmes et 141 798 hommes;
- 69 % de la population qui habite Trois-Rivières et Shawinigan et la population rurale représente 31 %;
- La densité de population s'élève à 7,7 habitants par km<sup>2</sup>.



Selon les perspectives démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ) mise à jour en 2022, pour la période 2023-2033, la population de la Mauricie devrait croître en dix ans dans une proportion de 4,2 % pour atteindre 294 968 en 2033.

Entre 2017 et 2023, particulièrement la période 2020-2021 durant la pandémie de COVID-19, le solde migratoire interrégional de la Mauricie a augmenté. Ce solde est plus de quatre fois plus élevé que celui de 2017-2018 (3 493 comparativement à 868). En 2022-2023, le solde migratoire interrégional a diminué de 44 %, bien que demeurant deux fois plus substantiel qu'en 2017-2018, soit avant la pandémie.

« Les dix prochaines années continueront à voir augmenter la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus dans tous les territoires de la région et l'âge médian passera de 47,9 en 2023 à 49,7 en 2033. Selon les projections, l'âge médian dans la MRC de Mékinac sera particulièrement élevé en 2033, soit 58,7 ans. »

Pour les 65 ans et plus, les femmes représentent 53 % de la population mauricienne, pour la population de 25 à 64 ans, la donnée est de 49 %.

En 2021, la population autochtone de la Mauricie s'élève à 9 085 personnes avec une proportion légèrement supérieure de femmes que d'hommes. De ce nombre, 4 425 personnes résident dans l'agglomération de La Tuque, dont 30 % de ce nombre résident à La Tuque, soit 1 300 personnes représentant environ 12 % de la population totale de la ville.

- 760 personnes dans la MRC de Maskinongé;
- 205 personnes dans la MRC de Mékinac;
- Environ 2 500 personnes à Trois-Rivières.

En 2021, plus de la moitié des familles de recensement en Mauricie sont formées d'un couple sans enfant. Cette proportion est nettement supérieure à celle de l'ensemble du Québec (53,1 % comparativement à 44,6 %).

Les personnes résidant seules dans leur ménage sont proportionnellement plus nombreuses en Mauricie que dans l'ensemble du Québec (40,0 % des ménages contre 35,1 %). La proportion est relativement élevée à Shawinigan, représentant 44,1 % des ménages composés d'une seule personne.

En 2021, la Mauricie ne compte que 3,1 % de personnes immigrantes. 75 % de cette population habite à Trois-Rivières.

## Éducation

En 2021, une plus grande proportion de la population de la Mauricie que dans l'ensemble du Québec n'a aucun diplôme (20,3 % contre 18,2 %). Au contraire, un moins

grand pourcentage de la population de la Mauricie a au moins un diplôme universitaire de baccalauréat : 15,5 % comparativement à 23,5 % dans l'ensemble du Québec.

Avec un taux de sorties du secondaire sans diplôme ni qualification de 18,2 % en 2021, la Mauricie se situe au 14<sup>e</sup> rang sur les 17 régions du Québec (13,8 % pour l'ensemble du Québec) (Regard 360), soit une des pires régions de la province.

Un peu plus de la moitié de la population de la Mauricie âgée de 15 à 64 ans en 2021 (54,9 %) n'atteint pas le niveau 3 de littératie. Il s'agit d'une proportion supérieure à celle de l'ensemble du Québec (51,6 %). Les enquêtes sur la littératie montrent qu'une personne qui se situe en bas du niveau 3 pourrait avoir de la difficulté à fonctionner adéquatement dans la société actuelle.

## Marché du travail

Selon le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE, 2024a), la structure industrielle de la Mauricie, comme celle de l'ensemble du Québec, est principalement basée sur le secteur tertiaire (77,1 % de l'emploi total contre 79,9 % pour le Québec).

Le taux d'activité de la population de 15 ans et plus en Mauricie en 2021 est inférieur de plus de 7 points de pourcentage à celui de la population québécoise, soit 56,6 % comparativement à 64 %.

Le taux d'emploi de la population active de 15 ans et plus observé dans la région suit les mêmes tendances que les taux d'activité : il est plus faible que celui du Québec (52,8 % comparativement à 59 %) et celui des femmes est inférieur à celui des hommes (50,6 % comparativement à 54,9 %).

Le taux de chômage de la région est en 2021, selon les données du recensement, de 6,8 % comparativement à 8 % pour le Québec.

## Revenus et inégalités

En 2020, le revenu moyen après impôt des personnes résidant en Mauricie âgées de 15 ans et plus (44 400 \$) est inférieur de 6 760 \$ à celui de l'ensemble du Québec (51 160 \$). Il s'agit d'une différence de 13,2 %.

En Mauricie, si le revenu médian est de 37 200 \$, il y a des écarts entre le revenu des femmes et celui des hommes. En 2020, le revenu médian des Mauriciennes (32 800 \$) ne représente qu'un peu plus des trois quarts (78,1 %) de celui des Mauriciens (42 000 \$).

En 2023, les salaires horaires sont plus faibles en Mauricie que dans l'ensemble du Québec.

En 2021, la Mauricie est la région administrative où la proportion de ménages comptant un seul soutien financier est la plus élevée (61,9 %, 56 % pour l'ensemble du Québec).

Les données de l'Institut de la statistique du Québec montrent qu'en 2021, la population de la Mauricie est beaucoup plus dépendante des transferts gouvernementaux que la moyenne québécoise. De fait, pour chaque tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total gagné, les personnes résidant en Mauricie reçoivent environ 38 \$ en transferts gouvernementaux, comparativement à près de 26 \$ pour l'ensemble du Québec. Le fait que la population de la Mauricie soit plus âgée que celle de la province explique une partie de cet écart : le montant reçu en pension de la Sécurité de la

vieillesse (11,60 \$) et en Régime de rentes du Québec et du Régime de pensions du Canada (9,90 \$) est beaucoup plus élevé en Mauricie qu'au Québec (respectivement 6,70 \$ et 6,30 \$).

Tous programmes confondus (programmes d'aide sociale et de solidarité sociale), la Mauricie est, en 2022, la région du Québec ayant la plus forte proportion d'adultes de 18 à 64 ans prestataires de l'aide financière de dernier recours, soit 7,0 %, devant la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (6,5 %) et Montréal (6,3 %).

En 2020, selon la Mesure du panier de consommation (MPC), une personne sur quinze (6,7 %) en Mauricie devait vivre avec un revenu trop faible pour lui permettre de combler ses besoins de base.

### Sécurité alimentaire

Selon le Bilan-Faim préparé par les Banques alimentaires du Québec (2023) à partir de données compilées du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2023, chaque mois, 34 928 personnes reçoivent de l'aide alimentaire en Mauricie et au Centre-du-Québec, soit une augmentation de 37 % depuis 2019 (25 538 personnes aidées).

### Transport

En 2021, le principal mode de transport vers le lieu de travail pour les personnes de 15 ans et plus occupant un emploi est l'automobile, un camion ou une camionnette pour environ 9 personnes sur 10 dans la région (90,5 %) et il y a peu de variation entre les territoires de MRC. Pour l'ensemble du Québec, ce mode de transport est celui de 8 personnes sur 10 (79,7 %).

En Mauricie, en 2021, 44,5 % des personnes prennent moins de 15 minutes pour se rendre à leur lieu de travail. C'est le cas davantage chez les femmes (49 %) que chez les hommes (40,3 %).

### Zones de dévitalisation à privilégier

#### II Défavorisation des territoires

L'indice de défavorisation permet de qualifier le niveau de défavorisation d'une aire de diffusion (AD) sur les plans matériel ou social.

L'indice de défavorisation sociale est défini par<sup>1</sup> :

- Proportion de personnes vivant seules dans leur ménage; la proportion de personnes de 15 ans et plus vivant seules dans leur domicile.
- Proportion de personnes de 15 ans et plus séparées, divorcées ou veuves.
- Proportion de familles monoparentales.

L'indice de défavorisation matérielle est défini par<sup>2</sup> :

- Proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires; la proportion de personnes de 15 ans et plus sans certificat ou diplôme secondaires<sup>3</sup>.
- Proportion de personnes occupées ayant un emploi chez les 15 ans et plus.

<sup>1</sup> [Indice de défavorisation matérielle et sociale 2021 | Institut national de santé publique du Québec](#)

<sup>2</sup> [Indice de défavorisation matérielle et sociale 2021 | Institut national de santé publique du Québec](#)

<sup>3</sup> Cet indicateur a fait l'objet d'une reformulation de la question au recensement de 2006. Pour en savoir plus :

- Revenu moyen des personnes de 25 à 64 ans<sup>4</sup>.

Les valeurs de défavorisation (matérielle ou sociale) sont classées par rapport à l'ensemble du Québec en groupes comprenant 20 % de la population (quintiles) allant de la classe plus favorisée (quintile 1) à la plus défavorisée (quintile 5) (INSPQ).

L'indice de défavorisation permet également de mieux comprendre les inégalités sociales en matière de santé et d'accès aux services sociaux de la santé. Ces différentes composantes reflètent les conditions de vie des populations composant un territoire, une région. On peut voir que les facteurs d'éloignement ou de densification/concentration dans les centres-villes peuvent influencer l'indice de très favorisé à très défavorisé.

Dans la région, les communautés très défavorisées se concentrent<sup>5</sup> presque exclusivement en milieu urbain, dans les quartiers centraux de La Tuque, Shawinigan et Trois-Rivières. Trois communautés éloignées dans le Haut-Saint-Maurice sont aussi très défavorisées : les deux communautés autochtones Wemotaci et Obedjiwan ainsi que Parent.

Deux MRC comptent un grand nombre de communautés défavorisées ou très défavorisées, créant ainsi des zones de pauvreté « collective » importantes. Dans la MRC de Mékinac, six communautés sur dix sont défavorisées, alors que les quatre autres sont moyennes. Dans la MRC de Maskinongé, la réalité est plus découpée. À Louiseville, les parties Centre-Ville et Hôpital Avellin-Dalcourt sont très défavorisées alors que la couronne rurale et la couronne urbaine sont identifiées défavorisées. La MRC de Maskinongé compte également six communautés défavorisées en situation de vulnérabilité. Alors que les dix autres municipalités sont moyennes, favorisées ou très favorisées.

Cette pauvreté « collective » rend plus difficile le cheminement vers une plus grande vitalité, notamment pour la MRC de Mékinac qui ne compte que quatre municipalités qui se situent dans les quintiles moyens (Saint-Séverin, Hérouxville, Grandes-Piles et Saint-Adelphe) et aucune dans les quintiles favorisés ou très favorisés pour faire contrepoids à la défavorisation du territoire.

Une MRC se retrouve dans la moyenne, soit la MRC des Chenaux, qui compte deux communautés défavorisées, cinq communautés moyennes, deux communautés favorisées et une communauté très favorisée.

Dans l'[Atlas des inégalités de santé et bien-être de la Mauricie et du Centre-du-Québec - CIUSSS MCQ](#), on retrouve les cartes et les données par MRC et RLS concernant notamment la défavorisation des territoires.

[Annexe B - Zones de dévitalisation à privilégier](#)

### Indice de vitalité économique

Le cadre normatif du PAGIEPS incite à faire des liens avec les autres stratégies gouvernementales, notamment la Stratégie d'occupation et de vitalité des territoires.

<https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/ref/rp-guides/education-fra.cfm>

<sup>4</sup> Pour les versions antérieures à 2021 de l'indice de défavorisation, l'indicateur utilisé était le revenu moyen des personnes de 15 ans et plus.

<sup>5</sup> [MRC \(Municipalité régionale de comté\) - Atlas - CIUSSS MCQ](#)

L'indice de vitalité économique des territoires représente la moyenne basée sur trois indicateurs, à savoir le taux de travailleurs de 25 à 64 ans, le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus et le taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans. Ces indicateurs représentent chacun une dimension essentielle de la vitalité, soit respectivement le marché du travail, le niveau de vie et la dynamique démographique.

Cette donnée fournit un éclairage sur la situation des municipalités. À des fins d'analyse, les 44 municipalités en Mauricie, communautés autochtones et territoires non organisés de 40 habitants et plus ont été classés puis répartis en quintiles, c'est-à-dire en cinq groupes égaux, selon les résultats de l'indice de vitalité économique des territoires de 2020. Le premier quintile représente les communautés les plus vitalisées économiquement, alors que dans le cinquième quintile, on trouve les localités les moins vitalisées.

**Indice de vitalité économique 2020  
Mauricie (région 04)**

Nom de la MRC	Indice de vitalité économique (2020)	Quintile (2020)	Population totale
La Tuque	-8,12731	Q5	15 099
Les Chenaux	0,28211	Q3	19 356
Maskinongé	-6,07352	Q5	36 858
Mékinac	-9,93722	Q5	12 480
Shawinigan	-9,48540	Q5	49 857
Trois-Rivières	-0,24927	Q3	140 451

Selon des données du gouvernement du Québec, en 2020, en Mauricie, deux territoires se situent au 3<sup>e</sup> quintile en comparaison des autres MRC de la province (Trois-Rivières et des Chenaux), alors que les quatre autres territoires de la région se situent plutôt au 5<sup>e</sup> et dernier quintile (Gouvernement du Québec, 2024), indiquant ainsi leur plus grande dévitalisation.

En Mauricie, seules trois localités se trouvent au premier quintile :

- Champlain et Saint-Maurice (MRC des Chenaux);
- Saint-Boniface (MRC de Maskinongé).

Au contraire, de nombreuses localités sont considérées comme dévitalisées (4<sup>e</sup> quintile) ou très dévitalisées (5<sup>e</sup> quintile) :

- 80 % des municipalités de la MRC de Mékinac (8/10);
- Près de 60 % des municipalités de la MRC de Maskinongé (10/17);
- 60 % des municipalités de la MRC des Chenaux (6/10);
- Tous les territoires de l'agglomération de La Tuque (5/5).

En comparaison avec toutes les municipalités du Québec, la ville de Shawinigan est considérée comme dévitalisée (4<sup>e</sup> quintile) et la ville de Trois-Rivières, comme étant une localité vitalisée (2<sup>e</sup> quintile). Toutefois, Trois-Rivières est à l'avant-dernier rang de la liste des 10 municipalités de 100 000 habitants et plus en 2020 en matière de vitalité économique. Une analyse de l'ISQ indique que malgré son

bilan démographique plutôt favorable, c'est son niveau d'emploi plus faible que dans les autres grandes villes du Québec qui joue en sa défaveur (ISQ, 2023, p. 7)<sup>6</sup>.

L'ISQ mentionne aussi que plusieurs localités de la Mauricie ont vu leur vitalité économique décroître entre 2010 et 2020 : 13 localités se trouvent en 2020 au 5<sup>e</sup> quintile alors que c'était le cas de 6 en 2010. Selon l'ISQ, le déclin du secteur forestier dans le nord de la région pourrait expliquer cette situation (ISQ, 2023, p. 12)<sup>7</sup>.

Globalement, les données sur l'indice de vitalité corroborent les données sur la défavorisation vues précédemment.

## MOBILISER

### Fonctionnement de l'Alliance pour la solidarité

#### Gouvernance

Instance	Rôles
Alliance pour la solidarité	Consultatif Priorités d'action, participation des personnes
Services Québec Mauricie	Répondant du MESS Facilitateur mise en œuvre plan d'action, orientations et normes
Table des élus de la Mauricie	Coordination (partenaire signataire) Plan d'action, gestion du FQIS
CA Table des élus de la Mauricie	Décisionnel (imputable) Plan d'action, mécanisme répartition de l'enveloppe, projets Rapport financier et redditions de comptes MESS
Comité d'analyse	Recommandation Projets
Consortium en développement social de la Mauricie	Soutien Mobilisation et Accompagnement des processus
Conseil des partenaires	Consultatif et recommandation Plan d'action, projets régionaux
Concertations locales en DS (6)	Mobilisation et accompagnement Spécificités locales, projets (rédaction, suivi, transfert)

#### Composition et responsabilités

L'Alliance pour la solidarité se veut inclusive des personnes et des organisations qui s'unissent pour contrer la pauvreté et l'exclusion sociale. Elle se compose de toute personne et organisation qui participe à la démarche.

Le rôle des partenaires est de :

- Contribuer à la vision commune sur les priorités régionales, assurer l'ancrage de la démarche de mobilisation au sein des différents réseaux.
- Soumettre des recommandations en vue d'optimiser l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Participer annuellement au rendez-vous de l'Alliance.

Services Québec Mauricie est le répondant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

<sup>6</sup> [Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2023](#)

<sup>7</sup> [Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2023](#)

Ses responsabilités dans le cadre de l'Alliance sont de :

- Accompagner les partenaires signataires et faciliter la compréhension des orientations et des normes du FQIS ainsi que des besoins des milieux.
- Soutenir les partenaires pour les aspects administratifs, financiers et de suivi des Alliances et des conventions.
- Mettre à profit leurs leviers et leur expertise et s'impliquer dans la gouvernance et la mise en œuvre des Alliances et du Plan d'action régional concerté.
- S'arrimer et s'assurer de la participation des autres acteurs concernés aux Alliances, notamment les équipes régionales du MAMH et de la Santé publique.
- Contribuer aux arrimages avec les programmes publics et les initiatives territoriales, notamment au regard de l'occupation et la vitalité des territoires et du développement social des communautés.
- Favoriser le maillage des ressources et des expertises pour le développement de projets intersectoriels, notamment par l'entremise d'ententes sectorielles de développement.
- Favoriser la prise en compte du point de vue des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
- Contribuer au partage des pratiques et favoriser la réalisation d'événements de partage régional.
- Analyser la reddition de comptes annuelle et informer la direction générale de la solidarité sociale et de l'action communautaire (DGSSAC) des versements à effectuer au FQIS.

**La Table des élus de la Mauricie** est le partenaire signataire de l'Alliance pour la région. Son rôle principal est de favoriser la consolidation de projets structurants et la mise en place de projets novateurs ou inspirés des meilleures pratiques qui permettront de lutter efficacement contre la pauvreté et l'exclusion sociale en respectant le cadre normatif du ministère.

Ses principales responsabilités dans le cadre de l'Alliance sont les suivantes :

- Assurer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les instances de gouvernance des Alliances, notamment pour développer et pour actualiser une vision commune sur le territoire ainsi que pour valider et suivre le Plan d'action régional concerté.
- Coconstruire, avec le Consortium, un plan d'action régional concerté avec l'ensemble du territoire et en assurer le suivi.
- Assumer un leadership rassembleur et inclusif pour structurer l'Alliance et pour identifier les besoins et les priorités territoriales afin de réaliser et de suivre le Plan d'action régional concerté.
- Faciliter la cohérence des actions régionales et locales et la mise en commun des leviers nécessaires, notamment pour le développement de projets régionaux structurants.
- Impliquer les équipes régionales du MESS, du MAMH et du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) dans la concertation, la planification, la mise en œuvre et le suivi des travaux.
- Recevoir les projets, coordonner les processus d'avis, de recommandation, d'adoption, assurer le suivi requis et les redditions de comptes avec Services Québec Mauricie.

- Rendre accessible l'information sur la démarche et les pratiques gagnantes à l'ensemble de la communauté, créer au besoin des comités représentatifs des différents acteurs et actrices.
- Soumettre des recommandations en vue d'optimiser l'action gouvernementale en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

**Le conseil d'administration de la Table des élus de la Mauricie** est composé des préfet.e.s et des maire.esse.s des Villes/MRC de la Mauricie. Il est légalement responsable de la convention d'aide financière de l'Alliance.

Sa responsabilité contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Cosigner l'Alliance avec les municipalités régionales de comté (MRC) de la région et demeure responsable du déploiement, du respect du cadre normatif et de la gestion du FQIS.
- Veiller à la saine gestion de la démarche et des finances.
- Approuver la répartition de l'enveloppe financière.
- Adopter tous documents nécessaires au processus de l'Alliance (*Plan d'action régional concerté, rapports, bilans*).
- Soumettre pour approbation du MESS le Plan d'action régional concerté, les modalités de fonctionnement, les rapports et les bilans encadrant le soutien financier.
- Adopter le choix des projets admissibles en respectant les priorités régionales, les spécificités territoriales, les orientations et normes du FQIS ainsi que les recommandations du comité d'analyse.

**Le Consortium en développement social de la Mauricie** est en soutien à la Table des élus de la Mauricie. Son rôle principal est de mobiliser l'Alliance pour la solidarité et accompagner les processus.

Sa contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Coconstruire, en collaboration avec la Table des élus, un plan d'action régional concerté avec l'ensemble du territoire et collaborer au suivi.
- Assurer un transfert des connaissances et des outils.
- Contribuer au renforcement des pratiques en matière d'ADS+, la participation des personnes concernées et l'évaluation en outillant sur l'action intersectorielle et la gestion de projets
- Soutenir les concertations intersectorielles locales dans la démarche coordonnée, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'action intégrés en respectant le rythme et la capacité d'agir du milieu.
- Planifier, organiser ou collaborer à des chantiers de travail sur les enjeux régionaux et des espaces collaboratifs (communauté de pratique, groupe de codéveloppement, espace propulsion, délégations).
- Contribuer aux analyses des initiatives et formuler des avis selon ses champs d'expertise (avant, pendant, après).
- Planifier, organiser et animer des événements sur les enjeux sociaux (rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité et rendez-vous sur les enjeux sociaux).
- Documenter des initiatives structurantes ou innovantes, donner la parole aux personnes

concernées et créer des outils pour parler des impacts (ex. : récits d'impact, capsules vidéo).

**Les concertations locales en développement social** sont en action dans chacun des territoires de la région. Elles sont composées d'une diversité d'acteurs et d'actrices du développement local (notamment les CDC, ville/MRC, CIUSSS, CJE) d'organismes communautaires, d'associations, d'élu.e.s et de citoyen.ne.s.

Leur contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Mobiliser les partenaires du milieu.
- Assurer la cohésion des enjeux prioritaires avec les solutions proposées.
- Prévoir un mécanisme de planification et contribuer à la rédaction des initiatives (accompagnement).
- S'assurer de la participation des personnes vivant en situation de pauvreté et d'exclusion sociale en portant attention aux particularités relatives aux femmes, aux hommes, aux personnes handicapées, autochtones, immigrantes et itinérantes.
- Participer au processus d'analyse (préqualification et comité d'analyse) en prenant en compte les spécificités locales en lien avec les priorités régionales.
- Faciliter la diffusion de l'information, le suivi de l'impact et le transfert des expériences.

**Le Conseil des partenaires du Consortium** se compose de six personnes représentant chacun des comités locaux en développement social, deux organisations régionales, deux membres individuels, deux personnes représentant des organismes communautaires, deux personnes issues du milieu municipal, la présidence du Consortium, une personne représentant chacun des chantiers de travail et d'une personne par ministère qui collabore à l'entente en développement social.

Sa contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Participer à la coconstruction du Plan d'action régional concerté et collaborer au suivi.

**Le comité d'analyse** se compose des professionnel.le.s du MESS, MAMH, CIUSSS MCQ, Consortium et des représentants nommés par les concertations locales. Un siège supplémentaire du secteur de la philanthropie ou

Le bilan réalisé par le CRSA mentionnait que la structure de gouvernance était lourde et que plusieurs étapes allongeaient le processus. Il a donc été convenu de former un seul comité d'analyse regroupant les représentants locaux et régionaux. Pour ne pas surcharger le local, le comité se tiendra en différentes plages horaires permettant aux représentants locaux identifiés de se joindre au comité pour l'analyse de leurs projets territoriaux.

ayant une expertise en pauvreté pourrait s'ajouter selon les besoins. Les professionnel.le.s de la Table des élus de la Mauricie animent les rencontres.

Sa contribution dans le cadre de l'Alliance est de :

- Valider la conformité des projets locaux et régionaux admissibles en respect avec les priorités régionales identifiées au Plan d'action régional concerté, les spécificités locales, les orientations et normes du FQIS.

- Recommander les projets au CA de la Table des élus.

[Annexe C - Composition des comités](#)

## GESTION du FQIS et Sélection des projets

### Mécanisme de gestion de l'enveloppe

Enveloppe de la Mauricie : 5 805 682 \$

L'équipe de surveillance du CIUSSS MCQ a travaillé des propositions de scénarios de répartition du FQIS à partir des paramètres de la dernière édition qui étaient en lien avec la défavorisation des territoires et en prenant en compte le critère de vitalité économique. Avant d'appliquer le mode de répartition pour les territoires, à la suite de la recommandation du Conseil des partenaires, le CA de la Table des élus a adopté la proposition de maintenir à 15 % l'investissement régional et de réévaluer la répartition selon le solde des territoires à mi-parcours.

### Explication des paramètres de répartition pour les territoires

Afin de prendre en compte les spécificités territoriales et respecter un principe d'équité, six paramètres de répartition ont été pris en considération.

1. Montant de base par territoire.
2. Répartition régionale de la population.
3. Population à faible revenu - Pauvreté individuelle.
4. Communauté à faible revenu - Pauvreté collective.
5. Facteur d'éloignement (densité de la population).
6. Indice de vitalité économique.

Seul le paramètre du montant de base a été réparti également entre les territoires. Les autres paramètres l'ont été sur une base proportionnelle.

Comme démontré dans le tableau suivant, 500 000 \$ sont réservés tel qu'il est convenu dans l'entente avec le MESS pour couvrir les frais de gestion, soit des ressources humaines et matérielles dédiées à la réalisation des travaux de l'Alliance régionale pour la solidarité 2024-2029. Ce qui représente 8,6 % de l'enveloppe financière totale. Un montant de 870 852 \$ représentant 15 % est réservé pour les projets régionaux.

Le montant à répartir dans les 6 territoires de villes/MRC est de 4 434 830 \$.

**Tableau 1 – Pourcentage et montant accordés par paramètre**

Paramètre de répartition	%	\$
Paramètre 1: Montant de base	20,0%	886 966 \$
Paramètre 2: Population	5,0%	221 741 \$
Paramètre 3: Pauvreté individuelle	35,0%	1 552 190 \$
Paramètre 4 : Pauvreté collective	15,0%	665 224 \$
Paramètre 5: Éloignement	10,0%	443 483 \$
Paramètre 6: IVE	15,0%	665 224 \$
<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>4 434 830 \$</b>

Explication des paramètres de répartition<sup>8</sup>

### 1. Montant de base par territoire

- Montant minimum à chacun des territoires pour lutter contre la pauvreté.

**Tableau 2 – Paramètre 1 : Montant de base par territoire**

Territoire	Montant
Agglomération La Tuque	147 828 \$
MRC de Mékinac	147 828 \$
MRC de Maskinongé	147 828 \$
MRC des Chenaux	147 828 \$
Ville de Shawinigan	147 828 \$
Ville de Trois-Rivières	147 828 \$
<b>Total</b>	<b>886 966 \$</b>

### 2. Répartition régionale de la population

- Répartition selon la proportion de la population entre les territoires.

**Tableau 3 – Paramètre 2 : Répartition régionale de la population**

Territoire	Population 2024	Proportion	Montant
Agglomération La Tuque	15 402	5,3%	11 844 \$
MRC de Mékinac	13 122	4,6%	10 091 \$
MRC de Maskinongé	38 620	13,4%	29 698 \$
MRC des Chenaux	20 231	7,0%	15 557 \$
Ville de Shawinigan	51 771	18,0%	39 811 \$
Ville de Trois-Rivières	149 208	51,7%	114 740 \$
<b>Total</b>	<b>288 354</b>	<b>100,0%</b>	<b>221 741 \$</b>

Source : ISQ

### 3. Population à faible revenu — Pauvreté individuelle

- Nombre de personnes dans les familles et hors familles à faible revenu du territoire divisé par le nombre de sa population = % de personnes à faible revenu dans le territoire.
- Ce paramètre calcule la pauvreté de l'individu basé sur le revenu après impôt des personnes.

**Tableau 4 – Paramètre 3 : Pauvreté individuelle**

Territoire	Population faible revenu	Proportion	Prorata	Montant
Agglomération La Tuque	2 570	17,4%	6,2%	95 835 \$
MRC de Mékinac	2 335	18,6%	5,6%	87 072 \$
MRC de Maskinongé	5 595	15,3%	13,4%	208 637 \$
MRC des Chenaux	2 175	11,5%	5,2%	81 105 \$
Ville de Shawinigan	8 925	18,7%	21,4%	332 812 \$
Ville de Trois-Rivières	20 025	15,0%	48,1%	746 729 \$
<b>Total</b>	<b>41 625</b>	<b>15,8%</b>	<b>100,0%</b>	<b>1 552 190 \$</b>

Source : Statistique Canada, Recensement 2021

### 4. Communauté à faible revenu — Pauvreté collective<sup>9</sup>

- Nombre de personnes (hors CHSLD) vivant dans les communautés identifiées comme étant

<sup>8</sup> À partir des données 2016, Statistiques Québec.

<sup>9</sup> À partir des données 2016 de la caractérisation des communautés et du portrait des inégalités sociales de santé en Mauricie et au Centre-du-Québec, DSPRP du CIUSSS MCQ.

défavorisées ou très défavorisées, divisé par le nombre de sa population = % de personnes vivant dans les communautés défavorisées.

- Ce paramètre calcule la pauvreté de la collectivité basée sur l'indice de défavorisation considérant les indicateurs suivants :
  - personne vivant seule;
  - personnes étant veuves, séparées ou divorcées;
  - taux d'emploi;
  - revenu après impôt;
  - monoparentalité.

**Tableau 5 – Paramètre 4 : Pauvreté collective**

Territoire	Population 2021	Population vivant dans une communauté défavorisée	% population vivant dans une communauté défavorisée	Prorata	Montant
Agglomération La Tuque	15 055	9 400	62,4%	7,7%	51 383 \$
MRC de Mékinac	12 685	9 095	71,7%	7,5%	49 716 \$
MRC de Maskinongé	37 295	15 630	41,9%	12,8%	85 439 \$
MRC des Chenaux	19 185	2 515	13,1%	2,1%	13 748 \$
Ville de Shawinigan	49 615	24 425	49,2%	20,1%	133 515 \$
Ville de Trois-Rivières	139 170	60 630	43,6%	49,8%	331 423 \$
<b>Total</b>	<b>273 005</b>	<b>121 695</b>	<b>44,6%</b>	<b>100,0%</b>	<b>665 224 \$</b>

Source : Statistique Canada, Recensement 2021

### 5. Facteur d'éloignement (densité de la population)

- Nombre de km<sup>2</sup> du territoire divisé par le nombre de sa population = nombre d'habitants par km<sup>2</sup>.
- Plus le nombre d'habitants est faible par km<sup>2</sup>, moins grande est la densité de population sur le territoire.
- Ce paramètre ne tient pas compte des zones non habitées.

**Tableau 6 – Paramètre 5 : Facteur d'éloignement (densité de la population)**

Territoire	pop / km <sup>2</sup>	Proportion	Montant
Agglomération La Tuque	0,6	50,0%	221 741 \$
MRC de Mékinac	2,5	25,0%	110 871 \$
MRC de Maskinongé	16,2	10,0%	44 348 \$
MRC des Chenaux	23,2	10,0%	44 348 \$
Ville de Shawinigan	70,2	5,0%	22 174 \$
Ville de Trois-Rivières	516,3	0,0%	0 \$
<b>Total</b>	<b>8,1</b>	<b>100,0%</b>	<b>443 483 \$</b>

### 6. Indice de vitalité économique (IVE)<sup>10</sup>

- Répartition selon le quintile d'appartenance d'une MRC dans l'IVE.
- Le quintile 1 représente l'IVE le plus haut. L'IVE le plus faible est attribué au quintile 5.

**Tableau 7 – Paramètre 6 : Indice de vitalité économique**

Territoire	Quintile	Population 2024	Facteur de pondération	Prorata (avec pondération)	Prorata (%)	Montant
Agglomération La Tuque	5	15 402	5,0	77 010	10,1%	67 052 \$
MRC de Mékinac	5	13 122	5,0	65 610	8,6%	57 126 \$
MRC de Maskinongé	5	38 620	5,0	193 100	25,3%	168 132 \$
MRC des Chenaux	3	20 231	1,0	20 231	2,6%	17 615 \$
Ville de Shawinigan	5	51 771	5,0	258 855	33,9%	225 384 \$
Ville de Trois-Rivières	3	149 208	1,0	149 208	19,5%	129 915 \$
<b>Total</b>	-	<b>288 354</b>	-	<b>764 014</b>	<b>100,0%</b>	<b>665 224 \$</b>

**Tableau 8 – Répartition totale du FQIS**

Répartition du FQIS	%	\$
Agglomération La Tuque	13,4%	595 684 \$
MRC de Mékinac	10,4%	462 704 \$
MRC de Maskinongé	15,4%	684 081 \$
MRC des Chenaux	7,2%	320 202 \$
Ville de Shawinigan	20,3%	901 524 \$
Ville de Trois-Rivières	33,2%	1 470 635 \$
Total pour les projets territoriaux	76,4%	4 434 830 \$
Total projets régionaux	15,0%	870 852 \$
Frais de gestion	8,6%	500 000 \$
<b>Grand Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>5 805 682 \$</b>

Considérant que la Mauricie est très touchée par la défavorisation et la faible vitalité économique, les indicateurs de pauvreté individuelle, de pauvreté collective, de vitalité économique et le facteur d'éloignement des territoires occupés ont été pris en compte dans le calcul du mode de répartition de l'enveloppe financière de manière à renforcer la capacité financière des territoires les plus touchés.

### Sélection des projets

Le cadre normatif du ministère prévoit plusieurs critères d'attribution du fonds en soutien aux initiatives (FQIS) entre autres sur la concertation intersectorielle, les organismes et les dépenses admissibles et non admissibles; l'analyse différenciée selon les sexes, les genres et l'intersectionnalité; les zones de dévitalisation et la participation des personnes concernées. La Table des élus de la Mauricie ne souhaite pas alourdir les normes avec de nouveaux critères et se réfère au document [Orientations et normes du Fonds québécois d'initiatives sociales \(FQIS\)](#).

Afin d'assurer la consolidation d'initiatives structurantes et de maintenir en emploi les personnes compétentes au sein des projets structurants de l'édition 2017-2024, nous estimons les premières adoptions de projets d'ici juin 2025. D'autres dates s'inscriront au calendrier de dépôt pour un maximum de quatre dates annuelles, et ce, jusqu'à épuisement du fonds d'ici mars 2029 (septembre, décembre, avril, juin). Ces périodes sont propices à l'adoption des projets recommandés par le comité d'analyse.

## ACCOMPAGNER

### Accompagnement de la démarche

Les outils suivants seront mis à jour et diffusés d'ici mai 2025 sur le [site Internet de la Table des élus](#) :

- Calendrier de dépôt;
- Fiches thématiques sur les enjeux prioritaires;
- Formulaire de préqualification;
- Guide de dépôt et de sélection;
- Documents pour le dépôt (formulaire, grille de planification, structure de financement, [boîte à outils](#));
- Grille d'analyse;
- Code d'éthique;
- Rapports pour la reddition de comptes (activités et financier).

### Démarche et processus locaux

Les concertations locales en développement social doivent compléter leurs travaux de réflexion permettant de :

- Rassembler les informations nécessaires pour structurer leur démarche territoriale dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité.
- Planifier un processus de mobilisation et d'animation sur la participation des personnes concernées par la pauvreté et les enjeux.
- Faciliter la cueillette d'information sur les priorités et les particularités territoriales, les stratégies de participation des personnes, de mise en œuvre du Plan d'action régional concerté et d'évaluation des processus.

Il est attendu que les concertations locales en développement social nomment la personne répondante de la concertation intersectorielle, désignent les personnes au comité d'analyse et transmettent leur plan d'action local concerté (s'il y a lieu) et les mécanismes de participation des personnes (selon le cas) à la Table des élus d'ici mai 2025.

### Projets et initiatives admissibles

On entend par un projet admissible selon la mesure de l'Alliance pour la solidarité, le financement d'initiatives sociales visant à lutter contre la pauvreté :

- **Initiatives innovantes** : qui ont un caractère expérimental ou novateur, structurant en termes d'apprentissage collectif, de nouvelles pratiques, d'évaluation, de diffusion de l'impact et de transfert.
- **Action structurante** : qui agit en prévention de la problématique, en complémentarité avec les acteur.trice.s du milieu, les déterminants collectifs, l'impact qui dure dans le temps.
- **Recherche** : qui permet de mieux comprendre la pauvreté, évaluer les processus, les résultats et les retombées sociales pour les personnes et les communautés, documenter les enjeux et les pratiques.

Puisque le caractère structurant ou innovant est difficile à définir, des points de repère inspirés des travaux du Centre de recherche sociale appliquée, de Communagir et du Réseau québécois d'innovation sociale peuvent soutenir les analyses et interprétations.

Les projets ou les initiatives s'appuyant sur la concertation intersectorielle, un plan d'action régional concerté ou local, s'il y a lieu, peuvent se réaliser en collaboration, en collectif avec des organismes de différents secteurs. Autant pour une initiative structurante qu'innovante, l'initiative a une visée ou une finalité sociale de changement en fonction d'un besoin non répondu ou non adéquatement.

Des processus d'échanges avec les parties prenantes et les acteur.trice.s du milieu permettent de proposer ou coconstruire des solutions concrètes et adaptées. Les deux approches recherchent l'impact positif de l'initiative dans le milieu et pour les personnes concernées. Puisqu'il est possible de consolider des initiatives structurantes, nous retenons des éléments pour approfondir le caractère structurant d'une initiative :

- Initiative qui permet de comprendre la pauvreté et/ou agir en prévention et/ou tendre vers un changement social.
- Action intégrée dans une stratégie globale, en complémentarité avec le milieu, en continuité d'une intervention ou d'un plan d'action concerté existant, s'il y a lieu.

- Stratégies adaptées selon les identités, les sexes, les genres et l'intersection (ADS+); les réalités des actrices et des acteurs et territoires impliqués; à la participation des personnes concernées.
- Objectifs, cibles et indicateurs clairement définis.
- Pérennisation de l'initiative et/ou l'impact qui dure dans le temps.

### Participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale<sup>11</sup>

Depuis la création du Consortium, la participation citoyenne et plus particulièrement la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale est une préoccupation en Mauricie. Celle-ci a été renforcée par le Forum citoyen mauricien tenu à Shawinigan en octobre 2008, qui a rassemblé près de 3 000 participant.e.s. Une déclaration citoyenne visant la prise en charge des responsabilités individuelles, collectives et politiques a été rédigée comprenant 12 axes dont ceux de la lutte à la pauvreté et de la démocratie.

D'autres travaux, dans le cadre du PAGIEPS 2017-2024, ont permis de poursuivre cette réflexion et de donner la parole aux personnes en situation de pauvreté comme :

- [Veille sur les inégalités sociales en contexte de pandémie. Le point de vue des mauriciennes et des mauriciens](#)
- [L'habitation et le logement social et communautaire en Mauricie : Portrait de la situation et mobilisation des connaissances](#)

Chacune de ces deux études a mobilisé la participation des personnes concernées par les enjeux dans les 6 MRC.

Avec l'Alliance, la question se pose de manière différente étant donné que le ministère prescrit aux régions, par la cible 3 du plan d'action, d'assurer la participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans les instances de gouvernance des Alliances.

La participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale évolue donc à l'intersection des intentions des organisations locales et régionales et celles des directives gouvernementales.

Au niveau local et régional, des comités ont essayé différents mécanismes afin d'intégrer les personnes dans les démarches de l'Alliance. Dans le comité de Trois-Rivières et celui du régional, il y avait une personne en situation de pauvreté et de vulnérabilité qui siégeait au comité d'analyse. Trois comités locaux de développement social (Shawinigan, Mékinac et Des Chenaux) ont aussi proposé des initiatives pour impliquer les personnes en situation de pauvreté dans l'identification des enjeux prioritaires.

En 2018, le Consortium en développement social de la Mauricie a encouragé le développement d'un projet régional intitulé Formation, Accompagnement et Transfert (FAT) qui vise à soutenir les organismes promoteurs de projet, ainsi que les ressources en développement social qui les accompagnent. Le Centre de formation communautaire de la Mauricie (CFCM), la Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM) et le Centre de recherche sociale appliquée (CRSA) ont établi un partenariat pour mettre à contribution

leurs expertises respectives afin de soutenir le développement de compétences des organismes en matière d'ADS+, de participation des personnes concernées et d'évaluation par résultats. Les concertations locales ont émis le souhait de voir se poursuivre les efforts d'accompagnement.

Dans le cadre de l'évaluation du projet FAT, les 2/3 des personnes qui se sont exprimées lors des sondages, des groupes de discussion et des entrevues téléphoniques disent avoir fait des apprentissages qui leur ont permis de mieux connaître les besoins des personnes qu'elles rejoignent et d'adapter leurs interventions. Elles considèrent toutefois que l'accompagnement est essentiel, surtout si ces approches deviennent des critères de projets dans les fonds. Certaines disent avoir développé des réflexes, mais trouvent important d'avoir accès à des ressources expertes et techniques qui amènent à réfléchir à l'évaluation et à leurs pratiques [1].

Malgré ces quelques initiatives, la prise en compte des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale s'est concrétisée surtout de manière indirecte, entre autres par la représentation des organismes communautaires à l'intérieur des structures (comités locaux en développement social) et/ou par la mise en place d'initiatives. Les organismes communautaires ont des mécanismes internes de consultation des populations qui sont prises en compte dans le développement des projets. Un territoire a expérimenté la participation des personnes concernées jusqu'à la réalisation d'une initiative portée par des citoyen.ne.s.

### Perspectives 2024-2029 Mauricie

En vue de la prochaine démarche régionale (2024-2029), des personnes participantes aux initiatives financées par le FQIS à Trois-Rivières et à Shawinigan ont été rencontrées par le CRSA afin d'avoir leur point de vue sur leur participation. Il ressort de ces rencontres que les personnes sont davantage impliquées à l'échelle des projets, soit dans la mise en œuvre ou encore comme participantes aux activités.

Quelques personnes précisent que différents moyens de consultations en amont des initiatives développées par les organismes pourraient être mis en place afin qu'elles puissent exprimer leurs idées et/ou leurs besoins. Pour certaines, ces moyens peuvent être aussi simples que de mettre à disposition une boîte de recommandations ou une adresse courriel afin de pouvoir donner son opinion sur un sujet précis. Tandis que d'autres ont évoqué l'idée d'être associé à un comité, une table de concertation ou une instance décisionnelle pour contribuer à l'identification des orientations d'un projet.

### Pour aller plus loin sur la participation des personnes concernées

Dans le cadre de la démarche bilan, le CRSA a exploré, en plus de la Mauricie, comment s'est faite la mise en œuvre de l'Alliance, notamment la dimension de la participation des personnes dans 3 régions (Bas-Saint-Laurent, Lanaudière, Centre-du-Québec). *Le Rendez-vous de l'Alliance* du 20 mars a été l'occasion de prendre connaissance des points saillants de cette collecte de données et des leçons tirées des expériences aussi

<sup>11</sup> Le contenu des sections Participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale sont des extraits intégraux du document *La participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion*

*sociale dans l'Alliance 2017-2023*. Pour le Consortium en développement social de la Mauricie, Trois-Rivières, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 8 p.

disponibles dans la [Fiche de la participation](#). L'événement a permis aux territoires de commencer une réflexion à partir du schéma *Vision de la participation*. L'objectif était de voir à quel niveau se situait la participation des personnes en début d'Alliance dans leur territoire. Dans tous les territoires, nous avons vu qu'il y a des actions dans le « Je » et le « Nous groupe ». Quelques territoires ont identifié des actions dans le « Nous tous - collectif » et dans le « Nous autres - la communauté ». Un regard sera porté à mi-parcours et à la fin de l'édition de l'Alliance pour constater l'avancée de la participation.



Suite au dépôt du Plan d'action régional concerté, les concertations locales en développement social compléteront le schéma de la mise en mouvement actuel de la participation des personnes sur leur territoire et poursuivront leur réflexion pour passer du « Je » au « Nous autres- la communauté » dans la mise en place de leurs actions. Le Consortium pourrait réaliser une démarche de validation des enjeux prioritaires auprès des personnes en situation de pauvreté, notamment par des cafés-rencontres et des groupes de discussion dans les organismes. Le résultat de la démarche de consultation contribuerait à orienter les actions régionales. Cette démarche pourrait faire l'objet d'un projet construit avec les personnes.

Pour aller plus loin, il s'agira de mettre en avant-plan la participation des personnes en situation de pauvreté et à risque de le devenir (les personnes précaires, les travailleurs.euse.s pauvres et les personnes qui vivent différentes formes d'exclusion sociale et de discrimination). La participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale doit être considérée comme un objectif à atteindre plutôt qu'un moyen et elle peut s'inscrire à différentes étapes du processus : priorisation des problématiques, recherche de solutions, priorisation des projets, analyse des projets, suivi de la mise en œuvre, évaluation, bilan de l'action. Elle s'inscrit aussi sur un continuum de niveau de pouvoir : information, consultation, influence, prise de décision.

Pour nourrir l'axe de la participation dans le cadre de l'Alliance, il importe de donner les conditions aux organisations, de promouvoir la transparence au niveau de la gouvernance (gouvernementale, régionale et locale) comme levier de la mobilisation et de la participation citoyenne (imputabilité des résultats vers les communautés), de simplifier les processus, réfléchir à l'accompagnement et repenser nos façons de faire.

[La boîte à outils](#), issue d'une action concertée lors de l'édition 2017-2024, vise à permettre aux organismes promoteurs et aux personnes qui les accompagnent dans le cadre du processus de dépôt de projet de :

- Se familiariser avec l'approche par résultats, l'ADS+ et l'approche participative;
- S'approprier et intégrer ces différentes approches à leur projet FQIS en respectant leurs objectifs ainsi que leur mission sociale;
- Planifier et évaluer adéquatement leurs actions afin d'en mesurer les retombées et de les rendre plus inclusives.

## PARTICIPER

### LES PRIORITÉS EN MAURICIE

#### Point de départ

Les priorités d'action en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ont été déterminées en Mauricie à l'aide de plusieurs démarches impliquant des partenaires régionaux et territoriaux en provenance de divers secteurs d'intervention visant une représentativité des milieux impliqués au sein de l'Alliance.

Le premier *Rendez-vous en développement social* de juin 2018 a permis d'identifier les enjeux régionaux en matière de développement social à partir d'un état de situation des territoires présenté lors de l'événement. Ces enjeux régionaux ont été revisités dans le cadre du *Rendez-vous de l'Alliance* de décembre 2018 sous l'angle de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

#### Poursuite de l'Alliance pour la solidarité

La tournée réalisée par le CRSA dans les territoires confirme que les enjeux prioritaires restent les mêmes en ajoutant l'enjeu de l'itinérance et en considérant le besoin d'agir sur les préjugés.

Les personnes présentes au *Rendez-vous de l'Alliance pour la solidarité* en mars 2025 ont pu prendre connaissance des enjeux et réfléchir au sens et aux préoccupations communes en regard à la lutte contre la pauvreté.

Les priorités d'action retenues sont les suivantes (PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE) :

- Démographie et proximité des services;
- Éducation tout au long de la vie (réussite éducative);
- Itinérance;
- Logement social, communautaire et abordable;
- Participation citoyenne et inclusion sociale;
- Revenu et accès à l'emploi;
- Sécurité alimentaire;
- Transport collectif, adapté et alternatif.

Chacune des priorités d'action a été détaillée sous forme de tableau synthèse en recommandant des objectifs, des cibles et des indicateurs de résultat qui pourront être précisés avec les initiatives et projets. L'enjeu de l'itinérance a été ajouté.

Les synthèses se veulent un outil d'aide à la réflexion pour permettre aux partenaires régionaux et territoriaux de commencer leurs travaux et de préciser leurs actions autour des priorités retenues. Une mise à jour des fiches thématiques est prévue d'ici l'automne 2025.

Ces outils de travail se veulent par ailleurs évolutifs et le contenu des fiches n'est pas exhaustif. D'ailleurs, lors du rendez-vous (mars 2025), les personnes participantes ont soulevé l'importance de lutter contre les préjugés et d'intégrer la santé mentale aux priorités. Ce qui sera possible.

Globalement, le souhait est de poser un regard transversal sur les populations plus vulnérables sans les stigmatiser et de tenir compte de la place des personnes en situation de pauvreté, des hommes, des femmes, des personnes handicapées, immigrantes, autochtones, aînées et des jeunes dans un plan de travail évolutif.

## Diffusion de l'information, des résultats et des pratiques gagnantes

Le [site Internet de la Table des élus](#) regroupera toute l'information et les documents officiels.

Afin d'assurer la cohérence et la fluidité de l'information, les concertations locales et régionales en développement seront davantage impliquées. Elles occuperont un rôle clé dans la mobilisation des informations en les communiquant dans leur milieu et participeront au suivi de l'impact des initiatives.

Les résultats des travaux de l'Alliance seront présentés annuellement au CA de la Table des élus, au MESS, au Conseil des partenaires ainsi qu'aux comités locaux en développement social afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de faire les ajustements pour y arriver. Les réflexions en cours sur la participation des personnes en situation de pauvreté permettront de préciser leur place dans la diffusion des résultats et des pratiques gagnantes.

Le Rendez-vous annuel sera l'occasion de prendre connaissance des outils développés, des pratiques gagnantes et des projets inspirants de la région. Comme dans les deux dernières éditions, le Consortium actualisera sa section *Actions d'ici* sur son site Internet où un résumé des projets est présenté par territoire de ville, MRC ou de la Mauricie et/ou par enjeu. Dans cette édition, le souhait est d'aller plus loin en documentant l'impact d'action, notamment en prévoyant des frais d'évaluation dans le cadre des projets.

## Tableau des enjeux prioritaires (problématique, objectifs, cibles et indicateurs)

Le plan de lutte contre la pauvreté s'inscrit dans une approche collaborative en prenant en compte les orientations nationales et régionales notamment en matière de prévention de la santé et d'occupation et vitalité des territoires. Le gouvernement du Québec encourage les politiques et les plans d'action interministériels.

C'est pourquoi le Consortium en développement social de la Mauricie s'est intéressé au mémoire des directions de santé publique du Québec dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et aussi, parce que la pauvreté est un déterminant de la santé. Considérant que la réduction des inégalités sociales et des impacts des changements climatiques sont des cibles transversales dans le cadre de la stratégie d'occupation et vitalité des territoires en Mauricie, nous porterons un regard croisé sur les priorités, les objectifs spécifiques et les moyens (actions) en prenant compte des indices relevés dans le portrait pauvreté.

La formulation des éléments synthèses présentés ci-dessous est entre autres appuyée sur le [portrait statistique de la pauvreté](#), les conversations dans les territoires, les fiches thématiques de l'édition précédente, les [recommandations des directions de santé publique](#) et des [priorités 2025-2029 de la stratégie d'occupation et vitalité de la Mauricie](#).

Veuillez noter que le FQIS ne peut pas se substituer aux programmes gouvernementaux existants. Il est important de vérifier auprès des ministères concernés.

### Stratégies d'action dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie

#### Revenu et accès à l'emploi

Reconnaissant le revenu comme premier déterminant de la pauvreté et qu'il y a dans la région une plus grande proportion de populations en situation de faible revenu, des taux d'activité et d'emploi des 15 ans et plus plus faibles, une plus grande proportion d'adultes de 18-64 ans prestataires de l'aide financière de dernier recours (aide sociale et solidarité sociale) et des écarts de revenu entre les femmes et les hommes persistant, mais qui diminuent selon le niveau de scolarité; ces stratégies d'action pourront :

Stratégies d'action dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie	Cibles et indicateurs
<p>Sensibiliser le gouvernement et les élu.e.s au revenu minimum garanti et au revenu minimum viable en expérimentant une initiative dans la région.</p> <p>Promouvoir les programmes d'insertion à l'emploi auprès des employeurs et les plateaux de travail en entreprise et dans les organismes communautaires.</p> <p>Soutenir à l'emploi des personnes éloignées du marché du travail en offrant un accompagnement, compagnonnage ou mentorat selon la durée nécessaire (s'il y a lieu plusieurs mois).</p> <p>Assurer l'accès des femmes à des professions d'avenir et à des formations qualifiantes.</p> <p>Inclure au contrat social sur la conciliation travail-études auprès des employeurs visant la persévérance dans le cheminement scolaire, proposé dans le cadre de la stratégie d'occupation et vitalité des territoires, la conciliation avec la famille et la proche aide.</p>	<p>Expérimentation d'une bonification des programmes de derniers recours et du salaire minimum, notamment pour les prestataires de l'aide de dernier recours, les travailleurs et les travailleuses au bas du revenu médian.</p> <p>Amélioration de l'accès au programme dédié aux personnes ayant des contraintes temporaires ou sévères à l'emploi en complémentarité des programmes déjà existants</p> <p>Augmentation du nombre d'initiatives favorisant l'accès à l'emploi, la formation ou les plateaux de travail, notamment des personnes éloignées du marché du travail.</p> <p>Augmentation du nombre d'initiatives sociales favorisant l'accès à la formation qualifiante, aux professions d'avenir, notamment chez les femmes et dans les milieux dévitalisés. Taux d'emploi différencié selon les sexes, les genres et l'intersectionnalité (ADS+).</p> <p>Taux d'adhésion des entreprises au contrat social visant la conciliation famille-études-travail-soin, une réalité qui touche notamment les femmes.</p>

#### Démographie et proximité des services

Reconnaissant le vieillissement rapide de la population, la proportion plus nombreuse de personnes vivant seules, des familles autochtones et immigrantes plus nombreuses, de la proportion des ménages sous la mesure de faible revenu et de la consommation, de la crise de l'habitation et de l'accès au logement abordable, de la désertion des services à proximité (alimentaire, service de garde à l'enfance), de l'accès restreint au transport collectif dans certains territoires et de la grande majorité des territoires en situation de dévitalisation; ces stratégies d'action pourront :

Stratégies d'action dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie	Cibles et indicateurs
<p>Contribuer à la vitalité des territoires en évitant l'exode des populations, la délocalisation des services et des commerces vers les villes et les grands axes routiers et les déserts de services.</p>	<p>Intensification du soutien dans les municipalités dévitalisées et zones défavorisées et des milieux de vie durables, inclusifs et équitables.</p>

<p>Offrir des services adaptés selon l'évolution de la population, notamment face au vieillissement, aux personnes seules, aux résidentes et aux résidents non permanents, aux familles immigrantes récentes et autochtones de plus grandes tailles.</p> <p>Soutenir le développement de services hors marché privé et/ou les mesures de tarifications sociales en prenant compte les mesures de revenu viable (logement, transport, alimentation, service de garde, participation sociale).</p>	<p>Augmentation des investissements en infrastructure et équipement liés aux enjeux prioritaires en matière de pauvreté (ex. : logement social et communautaire, CPE, service alimentaire lié à la production, la transformation, le gaspillage, le transport collectif et alternatif).</p> <p>Bonification des mesures de tarification sociale selon la capacité de payer des populations plus vulnérables et/ou à faible revenu.</p>
--	--

### Logement social, communautaire et abordable

Reconnaissant qu'en 2021 les taux d'inoccupation des logements sont très critiques et sous le seuil d'équilibre du marché fixé à 3 % (0,4 % à Trois-Rivières; 0,7 % à Shawinigan), qu'un ménage sur huit habite un logement pour lequel il dépense au moins 30 % de ses revenus, que les locataires sont beaucoup plus nombreux, en proportion, à être dans cette situation, que les hausses récentes de loyer sont fulgurantes, que le logement est la première dépense des ménages, que la proportion de logements sans but lucratif est marginale comparativement au marché locatif privé, qu'en Mauricie 6 % ou environ 7 800 logements nécessitent des réparations majeures; ces stratégies d'action pourront :

Stratégies d'action dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie	Cibles et indicateurs
<p>Promouvoir les droits à un logement convenable, facile d'accès, sécuritaire, respectueux du milieu culturel et protéger les locataires en situation de vulnérabilité.</p> <p>Renforcer l'accès à un logement décent à prix abordable selon la capacité de payer du ménage et accompagner les populations plus vulnérables, discriminées, stigmatisées et celles ayant des besoins particuliers.</p> <p>Soutenir et conserver en bon état le parc de logement social et communautaire comme vecteur de développement social et économique et solution durable à la crise, à la pauvreté et l'occupation du territoire.</p> <p>Favoriser le développement de logements adaptés et adaptables afin de répondre aux besoins évolutifs des ménages, notamment liés au vieillissement et au changement climatique.</p>	<p>Diminution des abus ou de la maltraitance, des évictions des locataires, de la hausse du coût de logement, des délais d'attente et augmentation du niveau de sécurité perçu (Tribunal administratif du logement, logement social et communautaire, aide à domicile).</p> <p>Diminution de la proportion de ménages locataires consacrant plus de 30 % de leurs revenus au logement, notamment les ménages à faible revenu.</p> <p>Augmentation du nombre de ménages aidés par les programmes, notamment dans les milieux plus défavorisés (ex. : Allocation-logement, RénoRégion, adaptation du domicile).</p> <p>Augmentation de la proportion de logements subventionnés dans le parc de logement social et communautaire entre autres financé par les programmes AccèsLogis et logement abordable.</p> <p>Réduction des délais d'attente pour obtenir un logement convenant aux besoins des ménages entre autres les personnes ayant un handicap.</p> <p>Diminution des cas d'insalubrité, des problèmes d'allergies, d'asthme ou maladies respiratoires et des frais afférents aux mauvaises conditions de logement et aux changements climatiques.</p> <p>Diminution du nombre et de la fréquence de déménagement, notamment des familles avec enfants et des personnes âgées à faible revenu.</p>

### Participation citoyenne et inclusion sociale

Reconnaissant que les pratiques de participation citoyenne sont peu documentées, que la notion de participation citoyenne fait place à celle de personnes en situation de pauvreté, que des préjugés existants favorisent l'exclusion plutôt que la participation, que celles-ci veulent être consultées et participer à la recherche de solutions par rapport à la situation qui les concerne, que ces considérations requièrent temps et charge de travail supplémentaire, ressources financières et logistique à la participation; ces stratégies d'action pourront :

Stratégies d'action dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie	Cibles et indicateurs
<p>Soutenir la participation des personnes concernées par la pauvreté et les enjeux en évitant d'instrumentaliser leur participation (pourquoi, pour qui, avec qui, par quel moyen, quand).</p>	<p>Niveau d'engagement des concertations locales, régionales et des organismes promoteurs à faire Alliance pour la solidarité avec les personnes concernées (je; nous - groupe; nous - collectif; et nous - la communauté).</p>

<p>Lutter contre les préjugés, la discrimination et la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.</p> <p>Renforcer l'accompagnement et la participation des personnes en soutenant les stratégies de participation et valorisant les pratiques déjà existantes.</p> <p>Soutenir la création d'espace pour former, transférer les connaissances sur les pratiques participatives et documenter les expériences.</p> <p>Identifier des ressources humaines et financières en soutien à la participation incluant des frais de participation, transport, service de garde.</p>	<p>Création d'une campagne de sensibilisation déployée dans la région et tous les territoires.</p> <p>Augmentation du nombre d'initiatives ayant sollicité la participation des personnes concernées à une des étapes de la démarche (mobilisation, consultation, mise en œuvre, évaluation, décision).</p> <p>Niveau de souplesse de la démarche, le niveau d'adaptation du vocabulaire, du rythme, des espaces de participation et la simplification des outils.</p> <p>Nombre de formations offertes, d'ateliers pratiques organisés sur la participation des personnes.</p> <p>Augmentation des ressources humaines et financières attribuées à la participation.</p>
--	---

### Éducation tout au long de la vie (Réussite éducative)

Reconnaissant qu'une plus grande proportion de la population de la Mauricie par rapport à l'ensemble du Québec n'a aucun diplôme (20,3 % contre 28,2 %), qu'un peu plus de la moitié de la population âgée de 15 à 64 ans en 2021 (54,9 %) n'atteint pas le niveau 3 de littératie, qu'à ce niveau de littératie une personne pourrait avoir de la difficulté à fonctionner adéquatement dans la société, que le taux de sorties du secondaire sans diplôme ni qualification est de 18,2 % en 2021 plaçant la Mauricie au 14<sup>e</sup> rang sur les 17 régions; ces stratégies d'action pourront :

Stratégies d'action dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie	Cibles et indicateurs
<p>Contre le décrochage scolaire en prenant compte des réalités, des transitions et des parcours de vie (handicap, élève en difficulté, éducation aux adultes, centre jeunesse).</p> <p>Soutenir les enfants, les jeunes en difficulté ainsi que la persévérance scolaire des jeunes en situation de vulnérabilité.</p> <p>Lutter contre l'analphabétisme.</p> <p>Offrir des formations attrayantes et qualifiantes, notamment dans les territoires moins bien desservis, les milieux de vie et de travail.</p> <p>Soutenir le rôle du parent comme premier éducateur de son enfant sans oublier les pères, notamment dans les milieux défavorisés.</p> <p>Veiller à l'équité éducative, favoriser les environnements favorables à la réussite éducative, à la participation des parents et de la communauté, la réduction de la stigmatisation des élèves, des inégalités sociales et des changements climatiques.</p> <p>Diminuer la faim dans les écoles.</p>	<p>Augmentation du nombre de formations en entreprise ou dans un organisme.</p> <p>Augmentation du nombre de places dans les services de garde à l'enfance, dont celles pour les enfants plus vulnérables.</p> <p>Diminution de la proportion (29,5 %) d'enfants vulnérables de la maternelle dans au moins un des trois domaines de développement.</p> <p>Augmentation du taux de diplomation postsecondaire et universitaire.</p> <p>Diminution du pourcentage de la population ayant un indice de littératie sous le niveau 3.</p> <p>Augmentation du niveau d'encadrement, de valorisation et de participation du parent envers l'école.</p> <p>Diminution de la fragmentation liée au milieu (favorisé et défavorisé), au profil socioéconomique, à la performance des élèves.</p> <p>Augmentation des initiatives en soutien aux besoins alimentaires dans les écoles en milieu défavorisé ou dévitalisé.</p>

### Sécurité alimentaire

Reconnaissant que l'insécurité alimentaire est un enjeu de santé publique grave et persistant, désignant la difficulté des personnes à s'alimenter adéquatement faute de revenus suffisants et qu'elle touche beaucoup d'enfants, que selon le Bilan-Faim préparé par les Banques alimentaires du Québec (2023) chaque mois, 34 928 personnes reçoivent de l'aide alimentaire en Mauricie et au Centre-du-Québec, soit une augmentation de 37 % depuis 2019 (25 538 personnes aidées), que tous les territoires ont des déserts alimentaires, en milieu urbain, à plus de 1 km d'un commerce d'alimentation; en milieu rural à plus de 16 km; ces stratégies d'action pourront :

Stratégies d'action dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie	Cibles et indicateurs
<p>Orchestrer l'arrimage des stratégies, des ressources, des leviers et des actions avec les autres ententes concernées par le système alimentaire (consommation, production, transformation, revalorisation, transport).</p> <p>Soutenir, accompagner et consolider des initiatives à l'échelle de la communauté permettant de réduire le coût des aliments, de favoriser l'accès physique, économique et/ou le développement d'un volet marchand (ex. : épicerie communautaire, marché ambulant, jardin, cuisine, serre, glanage).</p> <p>Renforcer le continuum de services en sécurité alimentaire en réponse aux réalités (ex. : maladies chroniques, diabète, stress, lacune en littératie alimentaire, manque de transport) et aux trajectoires des personnes (temporaire, récurrente, chronique).</p>	<p>Niveau d'engagement à soutenir l'autonomie alimentaire, à réduire l'insécurité alimentaire et les changements climatiques au sein des différentes ententes et les plans, notamment en agriculture et agroalimentaire, environnement, développement social et économique, économie sociale, saines habitudes de vie, potentiel des jeunes, notamment dans les milieux défavorisés ou dévitalisés.</p> <p>Formulaires et outils de reddition de comptes en commun.</p> <p>Augmentation du pouvoir d'achat des populations à faible et modeste revenu.</p> <p>Réduction des déserts alimentaires dans les milieux défavorisés ou dévitalisés.</p> <p>Nombre d'initiatives en sécurité alimentaire ayant développé un volet marchand ou un plateau de travail.</p> <p>Diversification de l'offre de services au sein des organismes communautaires en sécurité alimentaire, selon les besoins des populations vulnérables.</p> <p>Qualité d'accueil, référencement des personnes, accompagnement selon les trajectoires et la participation sociale.</p>

### Transport collectif, adapté et alternatif

Reconnaissant que le transport est identifié comme la deuxième dépense la plus importante des ménages (14 %) après le logement (20 %) et avant l'alimentation (11 %), que certains groupes sont plus à risque de voir leur qualité de vie diminuer à cause d'un manque de mobilité, qu'en 2021 en Mauricie le principal mode de transport vers le lieu de travail pour les personnes de 15 ans et plus occupant un emploi est l'automobile, un camion ou une camionnette, qu'il reste des territoires à connecter; ces stratégies d'action pourront :

Stratégies d'action dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie	Cibles et indicateurs
<p>Renforcer l'offre de transport collectif et alternatif plus équitable et abordable, adaptée aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité et planifiée dans une approche prenant en compte la capacité de payer des personnes à faible revenu, les territoires mal desservis, ruraux et éloignés.</p> <p>Soutenir la mise en place d'une mobilité intra et inter-MRC permettant d'avoir accès aux services essentiels (santé, alimentation, formation, vêtement) incluant la participation sociale et économique (culture, loisirs, emploi).</p> <p>Orchestrer les actions régionales et locales potentielles pour favoriser l'interconnexion entre les modes actif, alternatif et collectif.</p>	<p>Meilleure couverture de services en transport collectif et alternatif en milieu rural et éloigné, notamment dans les zones dévitalisées.</p> <p>Augmentation du nombre d'initiatives sociales favorisant l'accès économique et technique.</p> <p>Harmonisation des horaires en transport collectif et réduction du temps d'attente pour les personnes à faible revenu et celles n'ayant pas de permis de conduire.</p> <p>Augmentation de la fréquence des déplacements dans le secteur adapté pour les personnes ayant des limitations physiques et le transport collectif, notamment pour les travailleur.euse.s, femmes monoparentales, immigrant.e.s récent.e.s, jeunes.</p> <p>Implantation et bonification de mesure en tarification sociale pour les personnes à faible revenu.</p> <p>Meilleure interconnexion entre les différents modes de transport (collectif, alternatif, actif), notamment dans les milieux défavorisés et dévitalisés.</p>

## Itinérance

Reconnaissant que l'itinérance est un phénomène grandissant, que l'insuffisance de revenu, les expulsions en raison de conflit avec le propriétaire ou le concierge et la dépendance sont les principaux motifs évoqués pour se retrouver à la rue, que la crise du logement et les prix inabordables des logements entraînent vers le bas les populations plus vulnérables, que les personnes âgées et à l'emploi sont de plus en plus touchées, qu'à la sortie des services (dépendance, centre jeunesse, carcérale...) les personnes vivent plus souvent un épisode d'itinérance, que l'itinérance invisible est plus marquée et que l'itinérance engendre des coûts importants (refuge, soins, santé et sécurité); ces stratégies d'action pourront :

Stratégies d'action dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité en Mauricie	Cibles et indicateurs
<p>Contribuer à la réduction des préjugés, de la stigmatisation et de la discrimination des personnes en situation de grande vulnérabilité et instabilité résidentielle.</p> <p>Soutenir l'action intersectorielle en favorisant le continuum de services en dépendance, logement de transition et hébergement d'urgence selon la diversité de parcours, la durée de l'intervention.</p> <p>Accompagner des personnes au niveau du logement, des soins, des services sociaux et/ou juridiques, du revenu, de l'éducation, de l'intégration sociale, relation avec colocataire, etc., en prenant en compte l'approche ADS+ (intersectionnalité).</p>	<p>Sensibilisation à l'égard des personnes désaffiliées, marginalisées, en précarité mentale et intervention plus humaine et adaptée.</p> <p>Niveau d'acceptabilité sociale des initiatives sociales pour prévenir ou contrer l'itinérance en réponse aux besoins des populations plus vulnérables.</p> <p>Capacité d'agir dans les milieux périurbains, ruraux et éloignés et/ou des villes en situation de crise et d'avoir accès aux ressources et programmes d'aide.</p> <p>Stabilisation résidentielle des personnes en situation d'itinérance (visible ou cachée) ou à risque de le devenir, notamment les jeunes à la sortie des centres jeunesse, les femmes victimes de violence conjugale, les personnes ayant des dépendances ou des problèmes de santé, les personnes judiciairisées.</p> <p>Taux de maintien en logement de personnes ayant eu accès à des soins et des services par taux de référencement.</p>

## CONCLUSION

Ce Plan d'action régional concerté est le reflet d'un moment en Mauricie et s'inscrit à travers une mobilisation forte de ses communautés. Les défis étaient déjà de taille auxquels s'ajoute l'enjeu de l'itinérance et de grandes préoccupations en toile de fond autour du revenu des populations les plus pauvres, de la lutte aux préjugés et de la santé mentale. Il faudra s'assurer une forte concertation sur ces enjeux, car ils méritent un fort niveau d'adhésion afin de faire la différence pour les personnes en situation de vulnérabilité. On pense que les enjeux des inégalités sociales et des changements climatiques peuvent se croiser, notamment sur la vulnérabilité des populations en situation de pauvreté.

La réussite de ce plan d'action repose sur une collaboration étroite entre les différents acteurs et actrices, y compris les personnes concernées, les institutions et les organisations communautaires, le travail en intersectorialité, ce que le développement social tend comme approche. Ensemble, nous pouvons construire une société plus inclusive et solidaire, capable de répondre aux défis de l'itinérance et de la santé mentale tout en combattant les préjugés qui entravent l'accès aux services essentiels et à la participation citoyenne et l'inclusion sociale.

Faire alliance pour lutter contre la pauvreté, c'est aussi soutenir la concertation intersectorielle, les chantiers de travail et l'action communautaire qui permettront de trouver des solutions concrètes aux problèmes complexes et adaptées aux personnes et aux territoires. Le maillage des ressources humaines, techniques et financières serait un objet de réflexion prochaine pour renforcer les stratégies d'intervention et le pouvoir d'agir, notamment en soutien aux actions qui nécessitent des investissements majeurs.

## RÉFÉRENCES

Centre de recherche sociale appliquée. 2025. *Fiche d'exploration des territoires. [SM1] La participation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans l'Alliance 2017-2023*. Pour le Consortium en développement social de la Mauricie, Trois-Rivières, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 8 p.

Centre de recherche sociale appliquée. 2025. *Portrait statistique de la pauvreté en Mauricie*. Pour le Consortium en développement social de la Mauricie, Trois-Rivières, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 71 p.

Centre de recherche sociale appliquée. 2025. *Synthèse du bilan de la mise en œuvre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale en Mauricie 2017-2024*. Pour le Consortium en développement social de la Mauricie, Trois-Rivières, Centre de recherche sociale appliquée (CRSA), 26 p.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec. *Atlas des inégalités de santé et bien-être de la Mauricie et du Centre-du-Québec*, [En ligne], <https://ciusssmcq.ca/a-propos-de-nous/atlas-des-inegalites-de-sante-et-bien-etre-de-la-mauricie-et-du-centre-du-quebec>

Consortium en développement social de la Mauricie. *Plan de travail de la Mauricie 2018-2023, Alliance pour la solidarité*, [En ligne], 22 février 2019, [https://consortium-mauricie.org/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/Plan%20travail%20Mauricie%202018-2023\\_VF\\_mise%20%C3%A0%20jour%20juin%202021.pdf](https://consortium-mauricie.org/filemanager/Alliance%20pour%20la%20solidarit%C3%A9/Plan%20travail%20Mauricie%202018-2023_VF_mise%20%C3%A0%20jour%20juin%202021.pdf)

Direction de santé publique de la Montérégie. 2023. *Mémoire des directrices et directeurs généraux de santé publique, Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Longueuil, Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, présenté au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, [En ligne], <https://www.santemonteregie.qc.ca/centre/documentation/plan-daction-gouvernemental-en-matiere-de-lutte-contre-la-pauvrete-et>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. 2025. *Plan d'action régional 2025-2029. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, Mauricie*. Gouvernement du Québec, 13 p.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. 2020. *Indice de vitalité économique, Mauricie 2020*. Gouvernement du Québec.

Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie. 2024. *État des lieux régional, Égalité entre les femmes et les hommes et entre toutes les femmes : les enjeux prioritaires en Mauricie*. Trois-Rivières, Étude réalisée en 2018, mise à jour en 2024, 13 p.

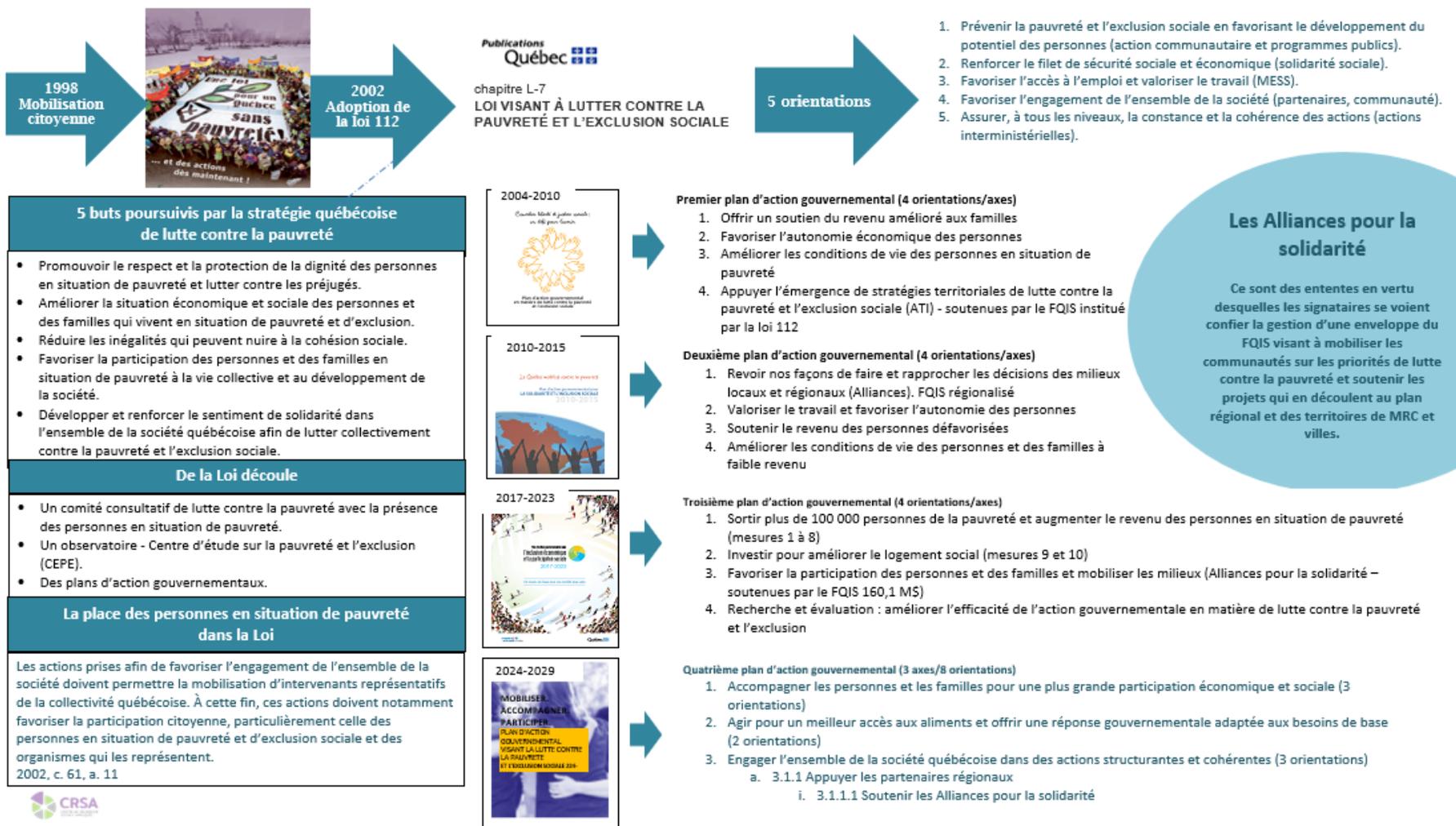
## ANNEXES

### ANNEXE A - MISE EN CONTEXTE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ

Définition de la pauvreté dans la loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion (L-7) :

La condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société. (L-7, c. 61, a. 2.2002)

### MISE EN CONTEXTE DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ



Plan d'action régional concerté 2024-2029, 13 avril 2025

# MOBILISER. ACCOMPAGNER. PARTICIPER.

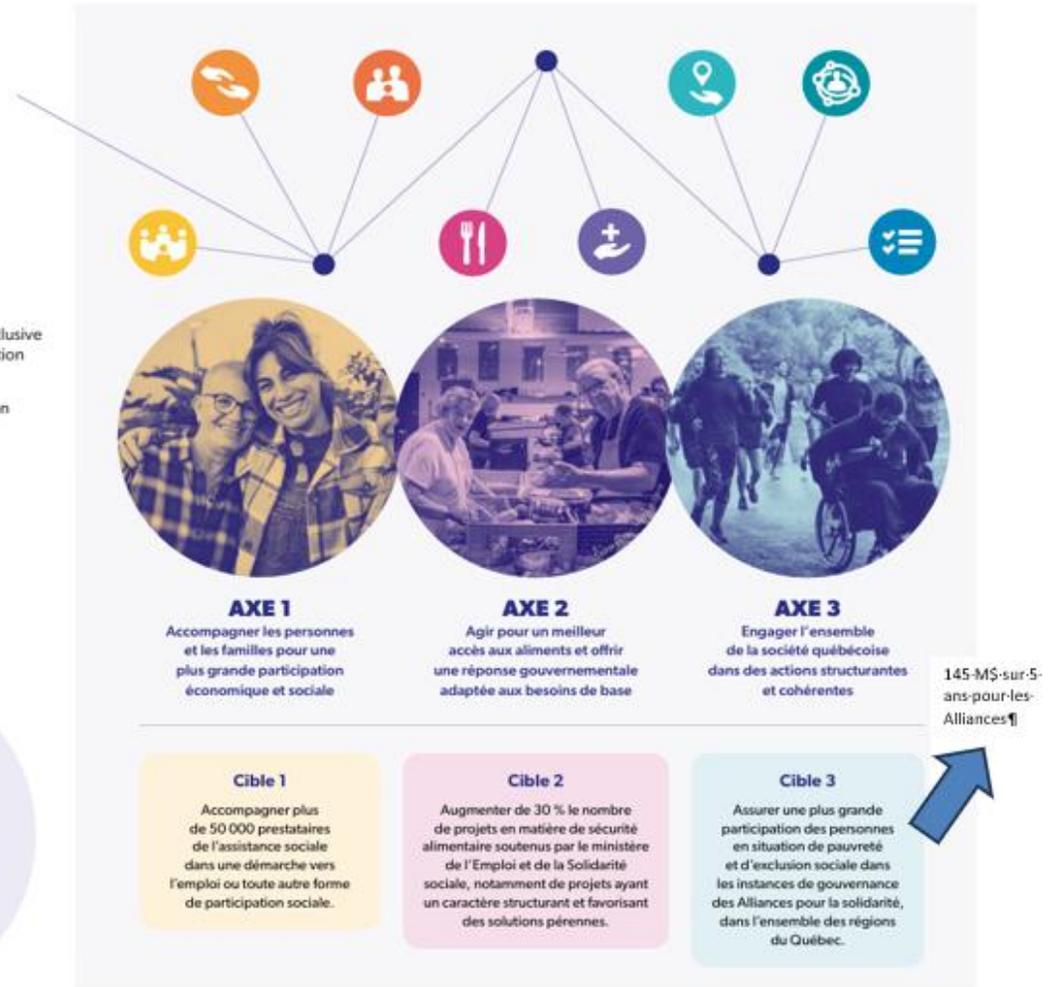
## Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029

Par ce plan, le gouvernement du Québec poursuit sa marche vers une société plus juste et plus inclusive en plaçant au cœur de son intervention l'accompagnement des personnes et des familles en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Bien que le Plan propose, dès maintenant, des réponses aux enjeux soulevés lors de la consultation publique tenue au printemps 2023, de nouvelles actions pourront s'y ajouter pour permettre de s'adapter à l'évolution du contexte socioéconomique.



Votre gouvernement



Québec

## De nombreuses mesures du Plan touchent directement les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Depuis 2018, plus de 12 milliards de dollars ont été investis pour considérer les besoins actuels et des prochaines années : construction de logements sociaux ou abordables, bonification de l'aide aux programmes soutenant le paiement des loyers, introduction du crédit d'impôt pour le soutien des personnes âgées, bonification de l'exclusion liée aux pensions alimentaires pour certains programmes gouvernementaux, aide alimentaire et la création du Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire.

### L'assistance sociale

Par le Plan, le gouvernement confirme son intention de travailler à

- offrir un accompagnement personnalisé à chaque prestataire afin de l'aider à résoudre certaines difficultés;
- faire évoluer certains paramètres du régime d'assistance sociale qui limitent un accompagnement rapide;
- moderniser la notion de contrainte à l'emploi et reconnaître l'expertise de professionnels pour établir l'existence d'une contrainte;
- adapter certains paramètres aux besoins actuels, comme le versement individuel de prestations (une personne, un chèque);
- intervenir pour limiter le surendettement;
- intervenir pour répondre aux besoins des personnes faisant face à des difficultés d'accès aux programmes d'assistance sociale, dont celles en situation d'itinérance ou sortant de détention.

### La sécurité alimentaire

- Répondre aux besoins alimentaires de base.
- Améliorer l'accès aux aliments.
- Accompagner les organismes communautaires qui offrent de l'aide alimentaire.
- Soutenir les initiatives porteuses et créer un programme de recherche sur l'insécurité alimentaire.
- Mettre en place le Comité de coordination interministériel en matière de sécurité alimentaire.

### La formation et l'emploi

- Soutenir le développement de compétences sociales et professionnelles pour faciliter une intégration durable en emploi.
- Accompagner les prestataires des programmes d'assistance sociale pour les aider à terminer leurs études secondaires et à obtenir un diplôme.
- Introduire un supplément aux revenus de travail pour les prestataires de l'aide sociale et de la solidarité sociale.
- Travailler à offrir un accompagnement soutenu à plus de personnes en les rendant admissibles au Programme objectif emploi.
- Augmenter l'offre de services d'accompagnement et de soutien aux personnes immigrantes, afin de favoriser leur intégration, leur inclusion sociale et leur pleine participation à la société.

Emploi  
et Solidarité sociale  
Québec



### L'accès aux services gouvernementaux et numériques

- Bonifier l'offre à l'égard des cliniques mobiles d'impôt.
- Simplifier l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes vulnérables.
- Poursuivre la mise en place et la promotion de la Carte accompagnement loisir, qui s'adresse aux personnes handicapées ayant besoin d'accompagnement lors d'activités de loisirs, culturelles ou de tourisme.
- Favoriser l'équité d'accès aux services de santé et aux services sociaux et soutenir les personnes intervenantes pour réduire les inégalités sociales de santé.
- Atténuer les effets de la fracture numérique sur l'accès aux services gouvernementaux pour les personnes en situation de pauvreté.
- Améliorer les compétences numériques des personnes en situation de pauvreté.

### Le logement et le transport

- Intervenir en matière de logement social en agissant sur l'offre de logements sociaux et le caractère abordable des logements.
- Soutenir les acteurs qui favorisent l'accès et le maintien des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans des logements sains, sécuritaires et abordables.
- Assurer la continuité des services de transport pour les personnes à mobilité réduite.
- Offrir un soutien à la mobilité communautaire.

### La lutte contre les préjugés

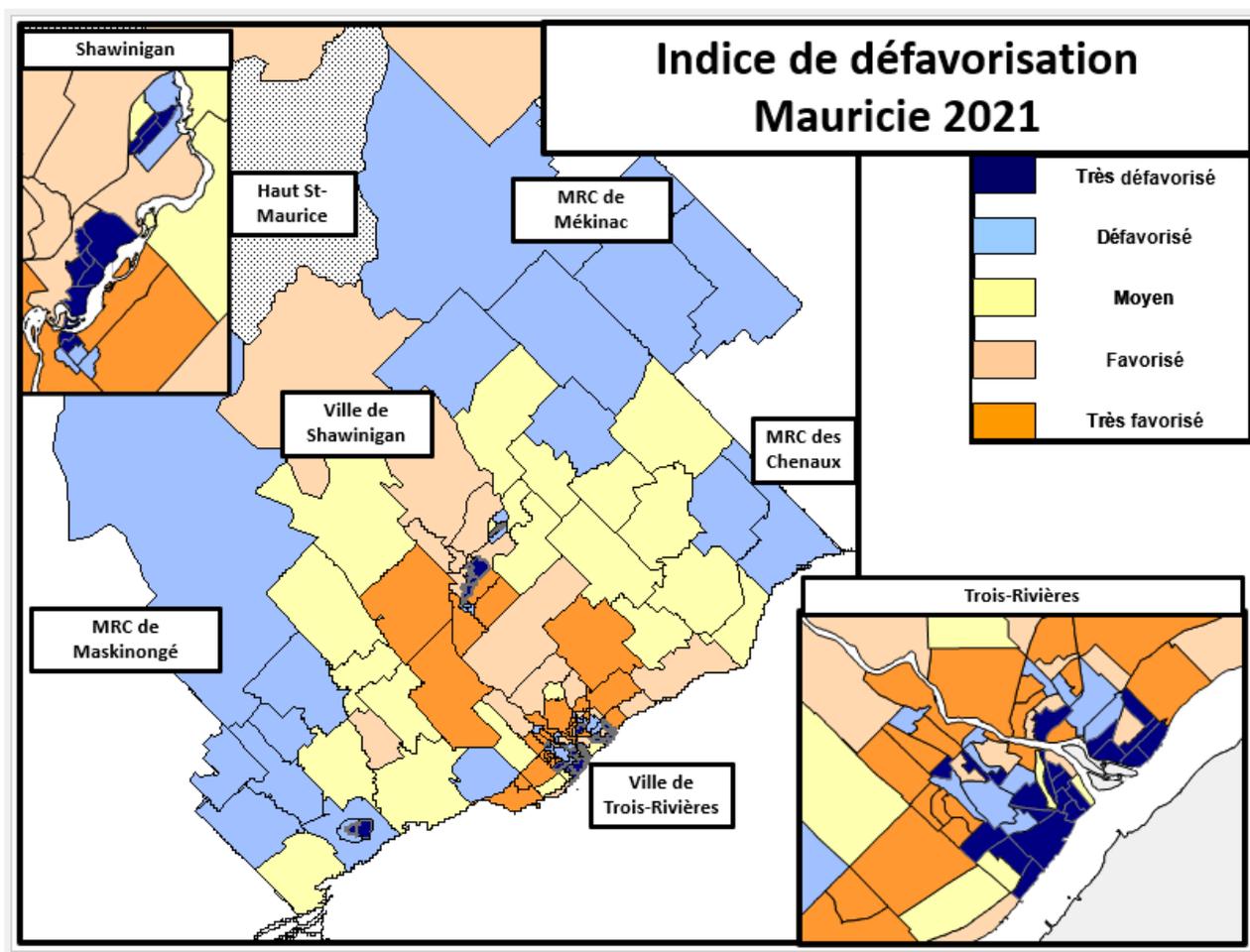
- Soutenir une initiative en lien avec des experts de vécu pour lutter contre les préjugés concernant la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Mesurer la présence des préjugés envers les personnes en situation de pauvreté au Québec par le biais d'une enquête populationnelle.
- Reconnaître le travail des organismes communautaires en matière de solidarité par la remise d'un prix dans le cadre de la cérémonie des prix Hommage bénévolat-Québec.

### Les milieux locaux et régionaux

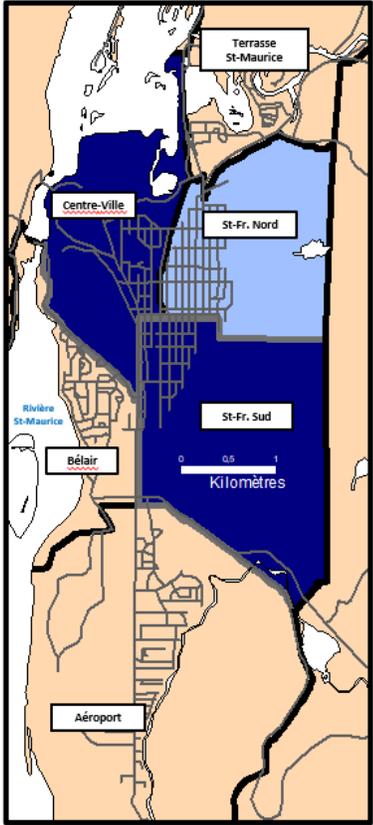
- Poursuivre et bonifier les Alliances pour la solidarité.
- Développer des projets en matière de lutte contre la pauvreté pour répondre aux besoins et aux réalités de ces personnes.
- Renforcer le soutien et l'accompagnement de partenaires qui contribuent au développement social des communautés et à la santé des territoires défavorisés.
- Appuyer les milieux locaux et régionaux pour réduire les effets des changements climatiques sur les populations vulnérables.
- Mettre en œuvre la Déclaration de réciprocité avec les municipalités afin de mieux lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.



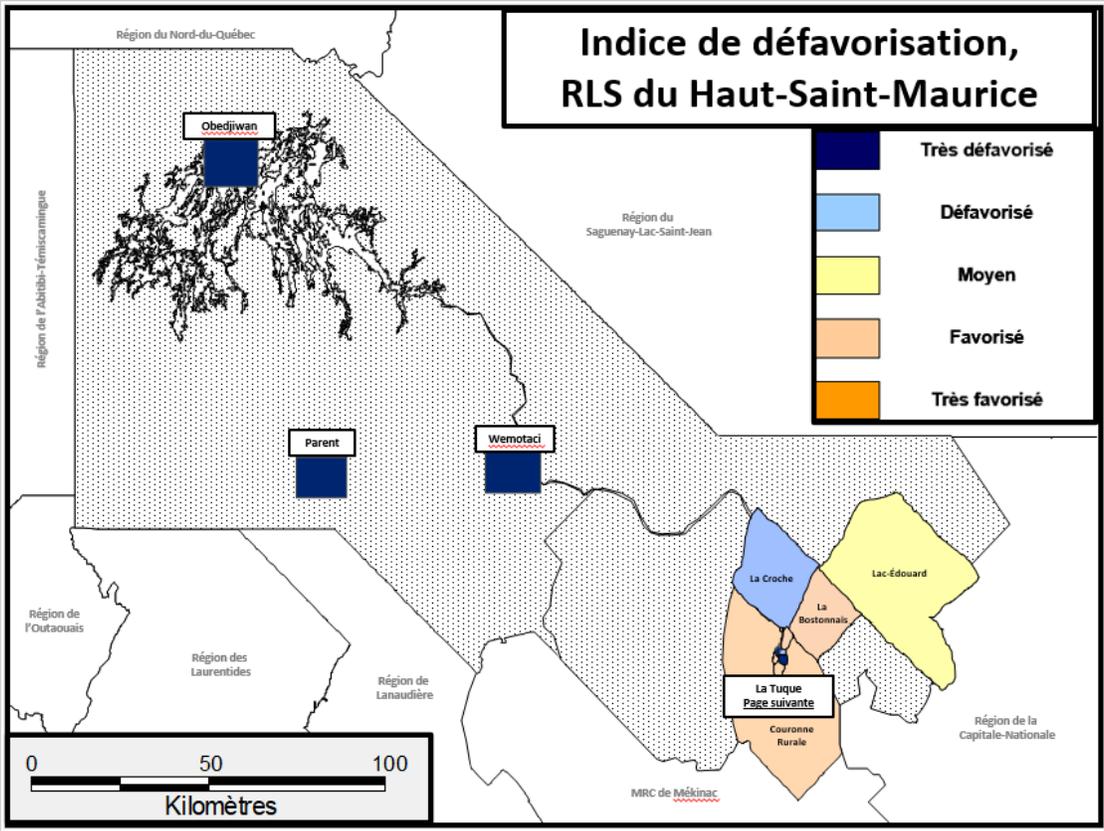
## ANNEXE B - ZONES DE DÉVITALISATION À PRIVILÉGIER



Source : Statistique Canada, recensement 2021. [Atlas des inégalités de santé et bien-être de la Mauricie et du Centre-du-Québec - CIUSSS MCQ](#)



### Indice de défavorisation, Ville La Tuque



### Indice de défavorisation, RLS du Haut-Saint-Maurice



## ANNEXE C - COMPOSITION DES COMITÉS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA TABLE DES ÉLUS DE LA MAURICIE

- MRC des Chenaux, préfet.e et préfet.e suppléant.e
- MRC de Maskinongé, préfet.e et préfet.e suppléant.e
- MRC de Mékinac, préfet.e et préfet.e suppléant.e
- Agglomération de La Tuque, président.e et vice-président.e du conseil d'agglomération
- Ville de Shawinigan, maire.esse et maire.esse suppléant.e
- Ville de Trois-Rivières, maire.esse et maire.esse suppléant.e
- Conseil de la Nation Atikamekw, Grand Chef

### CONSEIL DES PARTENAIRES

- Centraide Mauricie
- Centre de formation communautaire de la Mauricie
- Inter CDC
- Comité de développement social des Chenaux
- Comité de pilotage du Haut-Saint-Maurice
- Regroupement des partenaires du développement social de la MRC de Maskinongé
- Comité territorial en développement social de Mékinac
- Table de travail sur le développement social - Ville de Trois-Rivières
- COMPLICE - Shawinigan
- Démarche mauricienne
- Pôle d'économie sociale de la Mauricie
- TIR SHV
- MAMH
- CIUSSS MCQ
- Services Québec

- Représentation municipale (Ville-MRC)
- Consortium en développement social de la Mauricie

### COMITÉ D'ANALYSE

- Table des élus de la Mauricie (animation)
- CIUSSS MCQ
- MAMH
- Services Québec
- Consortium en développement social de la Mauricie
- Les représentants des concertations locales, à confirmer par territoire
- Un siège supplémentaire du secteur de la philanthropie ou ayant une expertise en pauvreté pourrait s'ajouter selon les besoins.

## ANNEXE C – COMPOSITION DES COMITÉS (SUITE)

### Composition des concertations locales en développement social de la Mauricie

Comité de développement social des Chenaux	Regroupement des partenaires de développement social de la MRC de Maskinongé	Comité territorial de développement social Mékinac (Dissolution de l'OBNL - Membres à ce moment-là)	Comité de pilotage  Création de l'espace de collaboration autour des enjeux sociaux de La Tuque)	COMPLICE Shawinigan (COCO)	Table de développement social de Trois-Rivières
<ul style="list-style-type: none"> <li>• ADQR</li> <li>• APeVAH Des Chenaux</li> <li>• Bulletin des Chenaux</li> <li>• CAB la Moraine</li> <li>• CJE Trois Rivières/MRC des Chenaux</li> <li>• CDC des Chenaux</li> <li>• CSDSC (RH)</li> <li>• CIUSSS MCQ</li> <li>• Consortium en développement social de la Mauricie</li> <li>• CPE Flocons de rêve</li> <li>• Environnement Mauricie</li> <li>• Fonds communautaire des Chenaux</li> <li>• HAS des Chenaux</li> <li>• Immeuble multiservice des Chenaux</li> <li>• Local Action Jeunes Mont-Camel</li> <li>• Maison de la famille des Chenaux</li> <li>• Maison de transition de la Batiscan</li> <li>• MASSE des Chenaux</li> <li>• MRC des Chenaux (élu.e.s, direction et RH)</li> <li>• OMHTR</li> <li>• Proches aidants des Chenaux</li> <li>• Réussite éducative</li> <li>• SADC de la Vallée de la Batiscan</li> <li>• Soutien à domicile des Chenaux</li> <li>• Unité pastorale des Chenaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• (2) Attaché.e.s politiques</li> <li>• L'Avenue Libre</li> <li>• CAB Maski</li> <li>• CAB Trait d'Union</li> <li>• CDC de la MRC de Maskinongé</li> <li>• Centre de services scolaire de l'Énergie \ Ecole des Boisés Saint-Alexis-des-Monts</li> <li>• Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy  Ecole primaire Louiseville</li> <li>• Centre l'Étape</li> <li>• CIUSSS MCQ</li> <li>• Consortium en développement social de la Mauricie</li> <li>• Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé</li> <li>• Coup de pouce alimentaire Yamachiche</li> <li>• Cultive le partage</li> <li>• Démarche mauricienne</li> <li>• Gyroscope</li> <li>• InfoLogis</li> <li>• Maison de la famille</li> <li>• MDJ au cœur des montagnes</li> <li>• Moisson Mauricie</li> <li>• MRC de Maskinongé (Élu.e.s, direction et RH)</li> <li>• OMH Anna-Milot</li> <li>• Résidence Ratté</li> <li>• RPDS-Maskinongé (RH)</li> <li>• SADC de Maskinongé</li> <li>• Travail de rue communautaire de la MRC de Maskinongé</li> <li>• URLS- Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• CTDS de Mékinac (RH)</li> <li>• Aide Chez-soi</li> <li>• APAVB - <u>Association des personnes aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan</u></li> <li>• APHAM</li> <li>• AQDR Mékinac</li> <li>• CANOS</li> <li>• CDC Mékinac</li> <li>• Centre de services scolaire de l'Énergie</li> <li>• Chambre des commerce de Mékinac - Saint-Tite</li> <li>• Consortium en développement social de la Mauricie</li> <li>• Citoyen.ne.s (3)</li> <li>• CIUSSS MCQ</li> <li>• CJE</li> <li>• Consortium en développement social de la Mauricie</li> <li>• CREM - Centre de recherche d'emploi de la Mauricie</li> <li>• CTA - Corporation transport adapté Mékinac</li> <li>• Équijustice</li> <li>• Lac-aux-sables - Loisirs</li> <li>• Le Périscope</li> <li>• Maison des jeunes l'Index</li> <li>• MRC de Mékinac (Élu.e.s, direction et RH)</li> <li>• Notre-Dame-de-Montauban - Loisirs</li> <li>• PAJM - Partenaires Action Jeunesse Mékinac</li> <li>• Phénix ECJ Shawinigan/Mékinac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Centre de services scolaire de l'Énergie</li> <li>• CIUSSS MCQ</li> <li>• Conseil de la Nation Atikamekw</li> <li>• Corporation de développement communautaire du Haut- Saint-Maurice (CDC HSM) (2)</li> <li>• Toit de l'Amitié</li> <li>• Ville de La Tuque (RH)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COMPLICE (RH)</li> <li>• CIUSSS MCQ</li> <li>• ADI-TSA</li> <li>• CDC de Shawinigan</li> <li>• Ville de Shawinigan</li> <li>• Consortium en développement social de la Mauricie</li> <li>• Liste complète des partenaires COMPLICE : <a href="https://compliceshawinigan.ca/co mplice/partenaires/">https://compliceshawinigan.ca/co mplice/partenaires/</a></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bail-Mauricie</li> <li>• CDC Trois-Rivières</li> <li>• CDEC Trois-Rivières</li> <li>• Centraide</li> <li>• Centre d'amitié autochtone - Trois-Rivières</li> <li>• Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy</li> <li>• Centre hospitalier régional de Trois-Rivières</li> <li>• Centre Le Havre</li> <li>• Centre Loisirs Multi-Plus</li> <li>• Citoyennes (2)</li> <li>• CIUSSS MCQ</li> <li>• CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux</li> <li>• Consortium en développement social de la Mauricie</li> <li>• Équijustice Trois-Rivières</li> <li>• FADOQ - Mauricie</li> <li>• IDETR</li> <li>• Maison des familles du Rivage</li> <li>• Moisson Mauricie Centre-du-Québec</li> <li>• OMHTR</li> <li>• Pavillon St-Arnaud</li> <li>• Pôle Mauricie</li> <li>• SANA Trois-Rivières</li> <li>• UQTR</li> <li>• Ville de Trois-Rivières (Élu.e.s, direction et RH)</li> </ul>

## ANNEXE D – LISTE DES ORGANISATIONS PRÉSENTES AU RENDEZ-VOUS

AQDR des Chenaux  
Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac  
Carrefour d'aide aux non-syndiqués-es  
Carrefour d'action bénévole du Haut-Saint-Maurice  
Carrefour Jeunesse Shawinigan  
Carrefour jeunesse-emploi de la MRC de Maskinongé  
CJE Trois-Rivières/MRC des Chenaux  
CDC de la MRC de Maskinongé  
CDC de Mékinac  
CDC de Shawinigan  
CDC de Trois-Rivières  
CDC des Chenaux  
CDC La Tuque  
CDEC Trois-Rivières  
Centraide Mauricie  
Centre d'action bénévole de la Moraine  
Centre d'action bénévole Trait d'Union  
Centre de formation communautaire de la Mauricie  
Centre de recherche sociale appliquée  
Centre Roland-Bertrand  
Chaire de recherche du Canada Approches communautaires et inégalités de santé  
CIUSSS MCQ (Santé publique)  
Comité de développement social des Chenaux  
Comité territorial de développement social - Mékinac  
COMPLICE - Shawinigan  
Consortium en développement social de la Mauricie  
Coop de solidarité La Bourgade  
Corporation de transports collectifs de la MRC de Maskinongé  
Cultive le partage  
Démarche mauricienne  
Fonds Communautaire des Chenaux  
Groupement pour la défense des droits sociaux de Trois-Rivières  
InfoLogis Mauricie  
L'Accorderie de Shawinigan et point de service Mékinac  
Le Bon Citoyen  
Le Pôle d'économie sociale de la Mauricie  
Les Artisans de la Paix  
Maison de la famille Des Chenaux  
Maison des familles Ressource FAIRE  
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation  
Moisson Mauricie / Centre-du-Québec  
MRC de Maskinongé  
MRC de Mékinac  
MRC des Chenaux  
Municipalité Sainte-Ursule  
Municipalité Saint-Séverin  
Oasis Agriculture Urbaine  
Office municipal d'habitation de Trois-Rivières  
Regroupement des partenaires du développement social (RPDS) - Maskinongé  
Représentation politique  
Réussite Éducative du Haut-Saint-Maurice  
Services Québec, Direction générale de la Mauricie  
SIT Mauricie  
Table de concertation des aînés et retraités de la Mauricie  
Table de concertation du mouvement des femmes de la Mauricie (TCMFM)  
Table de travail sur le développement social - Ville de Trois-Rivières  
Table des élus de la Mauricie  
TIR SHV Mauricie  
Travail de rue communautaire de la MRC de Maskinongé  
Université de Montréal  
Ville de La Tuque  
Ville de Shawinigan  
Ville de Trois-Rivières